



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - PACA

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2019 - 31/12/2019
Version	2019.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	29/09/2020

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP093
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Période de programmation	2014 - 2020
Version	8.1
Numéro de la décision	C(2019)9221
Date de la décision	16/12/2019
Autorité de gestion	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement - Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	13
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	23
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	24
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	24
1.f1) EUSALP.....	26
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	30
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	31
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	31
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	31
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	31
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	34
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	36
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	36
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	38
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	43
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	43
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	47
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	49
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	49
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	49
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	49

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]	52
5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	57
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	58
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	59
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	60
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	62
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	63
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	78
Annexe II	79
Documents	89

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019			0,02	0,98	2,04
	2014-2018			0,01	0,49	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2019			8,00	8,33	96,00
	2014-2018			4,00	4,17	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019					626,00
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2019	4,67	52,40	3,12	35,01	8,91	
	2014-2018	3,25	36,47	1,99	22,33		
	2014-2017	2,98	33,44	1,01	11,33		
	2014-2016	1,76	19,75	0,16	1,80		
	2014-2015	1,40	15,71	0,03	0,34		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	133 428,00	50,93	0,00	0,00	262 005,70
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	21 270 519,31	52,55	13 613 154,58	33,63	40 474 247,13
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 917 326,77	44,65	47 728,14	1,11	4 293 765,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	23 321 274,08	51,79	13 660 882,72	30,34	45 030 017,83

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2019	7,49	124,50	4,31	71,64	6,02
		2014-2018	6,33	105,22	3,04	50,53	
		2014-2017	5,97	99,23	2,03	33,74	
		2014-2016	2,02	33,58	0,29	4,82	
		2014-2015	1,32	21,94			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	10 000 000,00	125,00	225 000,00	2,81	8 000 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	23 503 088,61	99,48	16 198 588,40	68,57	23 625 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	33 503 088,61	105,94	16 423 588,40	51,93	31 625 000,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4+ Investissements en desserte forestière (Total des investissements (€) (publics et privés))		2014-2019			7 665 897,25	150,65	5 088 703,00
		2014-2018			5 803 889,49	114,05	
		2014-2017			1 085 800,00	21,34	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 429 772,21	95,88	738 274,29	15,98	4 620 019,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 146 280,80	75,34	2 520 096,71	60,35	4 175 934,51
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 576 053,01	86,13	3 258 371,00	37,04	8 795 953,51

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2019					0,45
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T6+ Investissements totaux (publics et privés) pour le soutien à l'investissement pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (4.2) (EUR)		2014-2019					49 344 664,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T6+ Part des industries agroalimentaires soutenues par des investissements pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (4.2) (%)		2014-2019					6,95
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	19 581 679,13	74,64	12 574 182,02	47,93	26 235 981,13
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 608 391,48	50,18	61 057,10	1,91	3 205 033,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	21 190 070,61	71,97	12 635 239,12	42,92	29 441 014,13

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019			25,65	73,73	34,79
	2014-2018			16,84	48,40	
	2014-2017			16,84	48,40	
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019			8,89	115,71	7,68
	2014-2018			4,51	58,70	
	2014-2017			4,51	58,70	
	2014-2016			0,03	0,39	
	2014-2015			0,03	0,39	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2019			31,45	94,95	33,12
	2014-2018			31,45	94,95	
	2014-2017			18,80	56,76	
	2014-2016			31,45	94,95	
	2014-2015			31,45	94,95	
Investissements totaux pour les actions de prévention pour la protection de la forêt (EUR)	2014-2019					13 009 048,00
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
Part de la surface forestière bénéficiant d'un soutien pour la protection contre les incendies (%)	2014-2019					10,00
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	1 211 733,31
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 688 669,31	95,89	1 153 446,02	23,59	4 889 527,49
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	86 588 350,77	93,84	53 521 181,13	58,00	92 271 745,28
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	22 925 660,99	138,14	1 880 250,30	11,33	16 595 918,87
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	99 476 257,53	89,14	72 711 355,32	65,16	111 597 005,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	46 465 092,01	160,08	18 829 858,74	64,87	29 026 196,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	330 162 127,21	91,44	330 162 127,21	91,44	361 058 962,67
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	590 306 157,82	95,73	478 258 218,72	77,56	616 651 088,62

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2019			4,80	117,35	4,09	
	2014-2018			4,69	114,66		
	2014-2017			0,25	6,11		
	2014-2016						
	2014-2015						
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	19 683 706,40	62,03	5 954 087,94	18,76	31 732 286,79
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	540 286,51	57,55	53 750,93	5,73	938 757,50
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	20 223 992,91	61,90	6 007 838,87	18,39	32 671 044,29

Domaine prioritaire 5B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		2014-2019	1 139 176,44	51,86	704 102,46	32,05	2 196 718,80
		2014-2018	943 131,00	42,93	568 171,96	25,86	
		2014-2017	440 649,32	20,06	208 535,70	9,49	
		2014-2016	3 225,00	0,15	3 225,00	0,15	
		2014-2015	3 225,00	0,15			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	826 578,38	77,44	385 865,62	36,15	1 067 366,76
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	826 578,38	77,44	385 865,62	36,15	1 067 366,76

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2019					9,69
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	179 784,87	100,00	179 784,87	100,00	179 785,28
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	179 784,87	100,00	179 784,87	100,00	179 785,28

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2019					20,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	342 033,57	101,63	82 948,93	24,65	336 545,60
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	342 033,57	101,63	82 948,93	24,65	336 545,60

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2019			42,17	15,62	270,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2019					5,37
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2019			47,03	109,43	42,98
		2014-2018			47,03	109,43	
		2014-2017			47,03	109,43	
		2014-2016			47,03	109,43	
		2014-2015			47,03	109,43	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 217 594,50	78,16	741 964,96	18,02	4 116 582,45
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 729 975,94	57,70	17 720,00	0,27	6 464 014,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	15 793 001,73	36,48	5 530 021,52	12,77	43 297 007,83
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	22 740 572,17	42,21	6 289 706,48	11,67	53 877 604,28

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

1 - Méthodologie d'élaboration du RAMO :

Informations préalables :

Comme pour les années précédentes, la réalisation de ce RAMO s'appuie sur le travail fourni par l'Observatoire du Développement Rural (ODR) chargé par le Ministère de l'Agriculture d'apporter un appui aux Autorités de Gestion pour la restitution, le traitement et le croisement des données à fournir au RAMO.

Les données d'engagement et les données de paiements sont issues de leurs travaux. Concernant les données relatives aux paiements, elles concernent les réalisations mentionnées dans les tableaux B du présent RAMO. Elles renvoient à des dossiers partiellement ou complètement réalisés.

- Concernant la mise en œuvre du programme il convient de distinguer:

- **Les mesures dites « SIGC »** (Système Intégré de Gestion et de Contrôle concernant les mesures « surfaciques » : M10, M11, M12 et M13) gérées via le système d'information ISIS. La récupération de données via ce logiciel présente des difficultés depuis le début de la programmation.

- **Des mesures dites « HSIGC »** (Hors Système intégré de Gestion et de Contrôle) gérées via le système d'information OSIRIS.

La Région a choisi de mettre en œuvre la plupart des mesures du PDR HSIGC par voie d'appels à propositions et à projets, afin de garantir la transparence et l'égalité de traitement des porteurs de projets et de mieux piloter la programmation.

Parmi ces mesures, certaines sont instruites en région (Mesures du volet régional) et d'autres sont instruites par des services déconcentrés de l'Etat : les Directions Départementales des Territoires (Mesures du volet national et mesures du volet régional dont l'Etat est le principal cofinanceur). Il existe une DDT par département, soit 6 DDT pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur). Le programme LEADER est instruit par les GAL.

Précisions sur les tableaux:

Tableau A:

Il présente les dépenses engagées sur l'année 2019. Il s'agit des données saisies dans les outils informatiques (ISIS ou OSIRIS) et pour lesquelles les dates d'engagement juridique sont comprises entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019. Des corrections par rapport à des engagements déclarés lors des RAMO précédents peuvent être appliquées.

En raison des retards liés aux chantiers d'instrumentation, ces données peuvent être sous estimées par rapport au niveau de programmation réel.

Tableau B à F:

Les données pour ces tableaux sont basées sur des réalisations (paiements). Depuis la parution du

règlement 2018/276 la prise en compte de réalisations effectives pour les dossiers qui ne sont pas encore soldés est possible.

2 - Mise en œuvre de l'année 2019 - Vue d'ensemble:

Depuis l'adoption du programme le 14 août 2015, l'ensemble des mesures ont été ouvertes au 31/12/2019. Trois révisions du PDR ont été adoptées en 2019. Leur contenu détaillé est développé en section 3a du présent RAMO.

Concernant le chantier instrumentation, les progrès réalisés sont indiqués en section 2c du présent RAMO.

Le taux de **programmation** du Programme de développement rural, en fin d'année 2019, s'élève à 79,1 % de la maquette révisée en 2018 (PDR v7.0) et représente 427 282 168 € en dépenses publiques, maintenant la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les régions en tête du classement national en terme de programmation.

Certaines mesures ont été intégralement consommées en fin d'année, telles que l'aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation 7.6.1(107 %) ou la dotation jeunes agriculteurs 6.1.1 (95,5 %).

Parallèlement, les taux de paiement ont notablement progressé, prouvant la bonne réalisation des projets entrepris sur le territoire. Ainsi, 537 327 332,36 € en dépenses publiques ont été payés, représentant 68,51% de la maquette initiale.

3 - Avancement par Domaine Prioritaire au 31.12.2018 (données cumulées):

3.1 Priorité 1

Cette priorité est mise en oeuvre de façon transversale au sein du PDR au travers des mesures 1 et 16. De fait, les informations relatives aux mesures présentées sous cette priorité sont redondantes avec les autres priorités.

Domaine prioritaire 1A

Il vise à soutenir, par le biais de la mesure 1, des actions ambitionnant d'assurer une diffusion le plus large possible des pratiques innovantes et des résultats des travaux de recherche auprès des agriculteurs et des sylviculteurs.

- TO 1.1 (Formation professionnelle et acquisition de compétences) : n'a pas fait l'objet d'AAP en 2019 car le TO est programmé à 100%. 2 dossiers ont été engagés pour un montant de 133 380,70 € (taux d'engagement en dépenses publiques de 50,9 %) mais le taux de paiement est toujours à 0%: l'outil a dû faire l'objet d'un nouveau paramétrage suite à des dysfonctionnements et il a fallu effectuer une ressaisie de ces dossiers début 2020. Par ailleurs sur les trois dossiers déposés, une demande de paiement a été reçue et traitée mais elle a fait l'objet d'une sélection pour contrôle sur place. Le paiement est donc bloqué jusqu'à la réalisation du contrôle.
- TO 1.2 (actions de démonstration et d'information dans les domaines de l'agriculture et de la forêt) n'a pas fait l'objet d'un appel à projet en 2019 car le TO est programmé en quasi totalité. Taux d'engagement en dépenses publiques et de paiement de 0 % pour un taux de programmation de 98,3%: l'outil a dû faire l'objet d'un nouveau paramétrage suite à des dysfonctionnements et il a fallu effectuer une ressaisie de ces dossiers début 2020. Le conventionnement de ces dossiers ayant

été tardif (2019), les premières demandes de paiement devraient arriver en 2020.

La mesure 16 permettra de répondre à ces mêmes besoins au travers de projets collaboratifs.

- TO 16.1 (Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI). Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en octobre 2019. Un deuxième appel a été publié en décembre 2019 et n'était pas clôturé au 31/12/2019. Le rythme de programmation est très bon sur cette mesure qui a fait l'objet d'un nouveau réabondement en 2019. 12 dossiers ont été engagés pour un montant de 1 917 326,77 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 45 %. Taux de paiement: 1% pour 4 dossiers et un montant de 47 728,14 € (il s'agit des dossiers d'aides au démarrage): l'écart entre l'engagement et la programmation s'explique par la nécessité de faire signer des conventions multipartenariales successivement à chaque partie prenante, augmentant les délais. Des mesures de simplification sont en cours de mise en oeuvre. Seulement deux demandes de paiement ont été déposées et sont en cours de traitement. Les projets déposés sur ce TO ont une durée de mise en œuvre d'environ 4 ans à compter de la signature des conventions d'attribution. Les demandes de paiement sont attendues plutôt à partir de 2021.
- TO 16.2 (projets expérimentaux et nouveaux produits dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation) Aucun appel n'a été publié en 2019 car la totalité de la mesure est programmée. 3 dossiers ont été engagés pour un montant de 348 914,06 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 42,2 %. Aucun paiement n'a été effectué pour un taux de programmation de 100%: l'écart entre l'engagement et la programmation s'explique par la nécessité de faire signer des conventions multipartenariales successivement à chaque partie prenante. Des mesures de simplification sont en cours de mise en oeuvre. Les projets déposés sur ce TO ont une durée de mise en œuvre d'environ 4 ans à compter de la signature des conventions d'attribution. Une seule demande de paiement a été reçue et le dossier a été sélectionné en contrôle sur place, les résultats du contrôle ne sont toujours pas connus.
- TO 16.5 (opérations collectives d'amélioration de la ressource en eau). Aucun appel n'a été publié en 2019 car la totalité de la mesure est programmée. 3 dossiers sont engagés pour un montant de 540 286,51 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 58 %. 2 dossiers payés pour un montant de 53 750,93 € et un taux de paiement de 6%. Le taux de programmation est de 98,5%. Les projets déposés sur ce TO ont une durée de mise en œuvre d'environ 4 ans à compter de la signature des conventions d'attribution. 2 demandes de paiement ont été reçues et sont en cours de traitement.
- TO 16.7.1 (Stratégies collectives de gestion forestière ou d'instruments équivalents) Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en mai 2019. Un deuxième appel lancé en décembre 2019 n'était pas clôturé au 31/12/2019. 13 dossiers engagés pour un montant de 2 925 350,96 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 53 %. La programmation reste dynamique. Aucun paiement n'a été réalisé. Le taux de programmation est de 67,1%. Les projets déposés sur ce TO ont une durée de mise en œuvre d'environ 4 ans à compter de la signature des conventions d'attribution. Aucune demande de paiement n'a encore été reçue sur ce TO.
- TO 16.7.2 (Stratégies collectives de gestion forestière ou d'instruments équivalents). Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en septembre 2019. La programmation de ce TO est très bonne et il a donc fait l'objet d'un abondement en 2019. 9 dossiers engagés pour un montant de 804 624,98 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 84 %. 1 dossier payé pour un montant de 17 720,00 € et un taux de paiement de 2%. Le taux de programmation est de 77,0%. Les projets déposés sur ce TO ont une durée de mise en œuvre d'environ 4 ans à compter de la signature des conventions d'attribution. Une seule demande de paiement a été reçue et traitée.

Domaine prioritaire 1B

Le soutien des projets de coopération avec la mesure M16 doit permettre le développement d'une « culture » de l'innovation et de faciliter le transfert des connaissances et la diffusion des innovations vers l'ensemble des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires.

- TO 16.1 (Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI). Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en octobre 2019. Un deuxième appel a été publié en décembre 2019 et n'était pas clôturé au 31/12/2019. Le rythme de programmation est très bon sur cette mesure qui a fait l'objet d'un nouveau réabondement en 2019. 12 dossiers ont été engagés pour un montant de 1 917 326,77 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 45 %. Taux de paiement: 1% pour 4 dossiers et un montant de 47 728,14 € (il s'agit des dossiers d'aides au démarrage): l'écart entre l'engagement et la programmation s'explique par la nécessité de faire signer des conventions multipartenariales successivement à chaque partie prenante, augmentant les délais. Des mesures de simplification sont en cours de mise en oeuvre. Seulement deux demandes de paiement ont été déposées et sont en cours de traitement. Les projets déposés sur ce TO ont une durée de mise en oeuvre d'environ 4 ans à compter de la signature des conventions d'attribution. Les demandes de paiement sont attendues plutôt à partir de 2021.
- TO 16.2 (projets expérimentaux et nouveaux produits dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation) Aucun appel n'a été publié en 2019 car la totalité de la mesure est programmée. 3 dossiers ont été engagés pour un montant de 348 914,06 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 42,2 %. Aucun paiement n'a été effectué pour un taux de programmation de 100%: l'écart entre l'engagement et la programmation s'explique par la nécessité de faire signer des conventions multipartenariales successivement à chaque partie prenante. Des mesures de simplification sont en cours de mise en oeuvre. Les projets déposés sur ce TO ont une durée de mise en oeuvre d'environ 4 ans à compter de la signature des conventions d'attribution. Une seule demande de paiement a été reçue et le dossier a été sélectionné en contrôle sur place, les résultats du contrôle ne sont toujours pas connus.
- TO 16.5 (opérations collectives d'amélioration de la ressource en eau). Aucun appel n'a été publié en 2019 car la totalité de la mesure est programmée. 3 dossiers sont engagés pour un montant de 540 286,51 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 58 %. 2 dossiers payés pour un montant de 53 750,93 € et un taux de paiement de 6%. Le taux de programmation est de 98,5%. Les projets déposés sur ce TO ont une durée de mise en oeuvre d'environ 4 ans à compter de la signature des conventions d'attribution. 2 demandes de paiement ont été reçues et sont en cours de traitement.
- TO 16.7.1 (Stratégies collectives de gestion forestière ou d'instruments équivalents) Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en mai 2019. Un deuxième appel lancé en décembre 2019 n'était pas clôturé au 31/12/2019. 13 dossiers engagés pour un montant de 2 925 350,96 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 53 %. La programmation reste dynamique. Aucun paiement n'a été réalisé. Le taux de programmation est de 67,1%. Les projets déposés sur ce TO ont une durée de mise en oeuvre d'environ 4 ans à compter de la signature des conventions d'attribution. Aucune demande de paiement n'a encore été reçue sur ce TO.
- TO 16.7.2 (Stratégies collectives de gestion forestière ou d'instruments équivalents). Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en septembre 2019. La programmation de ce TO est très bonne et il a donc fait l'objet d'un abondement en 2019. 9 dossiers engagés pour un montant de 804 624,98 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 84 %. 1 dossier payé pour un montant de 17 720,00 € et un taux de paiement de 2%. Le taux de programmation est de 77,0%. Les projets déposés sur ce TO ont une durée de mise en oeuvre d'environ 4 ans à compter de la signature des conventions d'attribution. Une seule demande de paiement a été reçue et traitée.

Domaine prioritaire 1C

La formation professionnelle et continue du secteur agricole a été identifiée comme une réponse à d'importantes priorités régionales. En particulier, les changements de pratiques agricoles en faveur de l'environnement nécessitent un effort de formation spécifique. Ce domaine prioritaire mobilise la mesure 1.

La mesure 1 est ainsi mobilisée afin de renforcer la formation professionnelle visant la compétitivité ou l'adaptation des exploitations. Elle cible un objectif de 675 participants à des formations (cible T3) sur la période, dans le prolongement de la dynamique de la programmation précédente.

- TO 1.1 (Formation professionnelle et acquisition de compétences) : n'a pas fait l'objet d'AAP en 2019 car le TO est programmé à 100%. 2 dossiers ont été engagés pour un montant de 133 380,70 € (taux d'engagement en dépenses publiques de 50,9 %) mais le taux de paiement est toujours à 0%: l'outil a dû faire l'objet d'un nouveau paramétrage suite à des dysfonctionnements et il a fallu effectuer une ressaisie de ces dossiers début 2020. Par ailleurs sur les trois dossiers déposés, une demande de paiement a été reçue et traitée mais elle a fait l'objet d'une sélection pour contrôle sur place. Le paiement est donc bloqué jusqu'à la réalisation du contrôle.
- TO 1.2 (actions de démonstration et d'information dans les domaines de l'agriculture et de la forêt) n'a pas fait l'objet d'un appel à projet en 2019 car le TO est programmé en quasi totalité. Taux d'engagement en dépenses publiques et de paiement de 0 % pour un taux de programmation de 98,3%: l'outil a dû faire l'objet d'un nouveau paramétrage suite à des dysfonctionnements et il a fallu effectuer une ressaisie de ces dossiers début 2020. Le conventionnement de ces dossiers ayant été tardif (2019), les premières demandes de paiement devraient arriver en 2020.

3.2 - Priorité 2

Domaine prioritaire 2A

- TO 1.1 (Formation professionnelle et acquisition de compétences) : n'a pas fait l'objet d'AAP en 2019 car le TO est programmé à 100%. 2 dossiers ont été engagés pour un montant de 133 380,70 € (taux d'engagement en dépenses publiques de 50,9 %) mais le taux de paiement est toujours à 0%: l'outil a dû faire l'objet d'un nouveau paramétrage suite à des dysfonctionnements et il a fallu effectuer une ressaisie de ces dossiers début 2020. Par ailleurs sur les trois dossiers déposés, une demande de paiement a été reçue et traitée mais elle a fait l'objet d'une sélection pour contrôle sur place. Le paiement est donc bloqué jusqu'à la réalisation du contrôle.
- TO 4.1.1 (Modernisation des exploitations d'élevages) : un appel a été lancé en janvier 2019 et clôturé le 30 mars 2019. Un deuxième appel a été publié en décembre 2019 et n'était pas clôturé au 31/12/2019. 371 dossiers ont été engagés pour un montant de 13 279 825,90 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 97 %. Taux de paiement de 59% pour un montant de 8 060 330,28 € et 244 dossiers. La programmation sur ce TO est très dynamique ce qui induit une sélection de plus en plus exigeante sur les projets présentés. Ainsi la sélection sur cette mesure favorise le renouvellement des générations (nouvel installé et jeunes agriculteurs) ainsi que les demandeurs qui sont adhérents à des structures collectives (GIEE, CUMA).
- TO 4.1.2 (Modernisation des exploitations du secteur végétal): un appel a été lancé en janvier 2019 et clôturé le 13/05/2019. Un deuxième appel a été publié en décembre 2019 et n'était pas clôturé au 31/12/2019. 549 dossiers ont été engagés pour un montant de 4 283 425,19 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 79 %. Taux de paiement: 40% pour un montant de 2 178 929,83 € et 330 dossiers. Un réabondement de la maquette de la mesure 4.1.2 en 2019 explique une baisse artificielle des taux de programmation (83% en 2018 contre 67,7% en 2019) et

d'engagement (80,5% en 2018). Le dynamisme de ce TO s'explique par l'engagement grandissant des agriculteurs à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et à limiter leur impact sur le secteur végétal (notamment maréchage, vignes)

- TO 4.1.4 (Modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraichers et horticoles). 2 dossiers ont été engagés et payés pour un montant de 699 999,99 € et un taux d'engagement et de paiement en dépenses publiques de 12 %. Aucun appel n'a été lancé sur ce TO en 2019 du fait de l'arrêt des subventions du cofinanceur France AgriMer. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a pris la décision de se substituer en tant que cofinanceur à France AgriMer à partir de 2020 et un appel sera relancé prochainement.
- TO 4.1.5 (Investissement pour la modernisation des vergers). Un appel a été publié en fin d'année 2018 qui s'est clôturé en janvier 2019. Un deuxième appel a été publié en juin 2019 qui s'est clôturé en novembre 2019. 126 dossiers ont été engagés pour un montant de 3 007 268, 23 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 85 %. Taux de paiement: 76% pour un montant de 2 673 894,48 € et 121 dossiers. Ce TO est programmé en totalité. Les porteurs de projet sont majoritairement de petites exploitations pour lesquelles ces aides sont indispensables à l'amélioration de la compétitivité et à une meilleure adaptation aux exigences du marché.
- TO 16.1 (Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI). Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en octobre 2019. Un deuxième appel a été publié en décembre 2019 et n'était pas clôturé au 31/12/2019. Le rythme de programmation est très bon sur cette mesure qui a fait l'objet d'un nouveau réabondement en 2019. 12 dossiers ont été engagés pour un montant de 1 917 326,77 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 45 %. Taux de paiement: 1% pour 4 dossiers et un montant de 47 728,14 € (il s'agit des dossiers d'aides au démarrage): l'écart entre l'engagement et la programmation s'explique par la nécessité de faire signer des conventions multipartenariales successivement à chaque partie prenante, augmentant les délais. Des mesures de simplification sont en cours de mise en oeuvre. Seulement deux demandes de paiement ont été déposées et sont en cours de traitement. Les projets déposés sur ce TO ont une durée de mise en oeuvre d'environ 4 ans à compter de la signature des conventions d'attribution. Les demandes de paiement sont attendues plutôt à partir de 2021.

Domaine prioritaire 2B

- TO 4.1.6 (investissements des nouveaux installés): ce TO est mis en oeuvre par le biais de 2 outils financiers (selection des intermédiaires via appel à manifestation d'intérêt) pour lesquels le montant engagé est de 10 000 000,00 € et le taux d'engagement de 105%.
- Fond de garantie pour les investissements agricoles (SIAGI-6M€)
- Fond de prêt d'honneur pour l'installation (Initiative PACA-4M€)

Le détail des ces montants est présenté en section 10 (rapport sur les instruments financiers) et les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre sont détaillés en section 3a du présent RAMO.

- TO 6.1 (dotation jeunes agriculteurs et prêts bonifiés) a fait l'objet d'un appel à projets ouvert en continu depuis janvier 2015 pour l'ensemble de la période 2014 - 2020. 1681 dossiers ont été engagés pour un montant de 23 503 088,61 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 99 %. 967 dossiers ont été payés pour un montant de 16 198 588,40 € et un taux de paiement de 69%.

Domaine prioritaire 2C+

- TO 8.6 (modernisation des exploitations forestières). Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en mars 2019. Un deuxième appel lancé en décembre 2019 n'était pas clôturé au 31/12/2019. 34 dossiers ont été engagés pour un montant de 3 146 280,80 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 75 %. 29 dossiers ont été payés pour un montant de 2 699 881,58 € et un taux de paiement de 65%. Le TO reste très dynamique, il finance de lourds investissements en matériel et contribue largement à la modernisation du secteur.
- TO 4.3.3 (Dessertes forestières): un appel à projet lancé en fin d'année 2018 a été clôturé au 28/02/2019. Un deuxième appel lancé en décembre 2019 n'était pas clôturé au 31/12/2019. 83 dossiers ont été engagés pour un montant de 4 429 772,21 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 142%. 21 dossiers ont été payés pour un montant de 738 274,29 € et un taux de paiement de 24%. Le taux de paiement assez faible s'explique par un délai plus long de certification des dossiers en raison de l'analyse des procédures de marché public et du besoin de formation des instructeurs sur ce point. Des formations en interne seront réalisées en 2020.

3.3 - Priorité 3

Domaine prioritaire 3A

- TO 4.2 (Investissements dans les industries agroalimentaires) appel publié en janvier 2018 et clôturé le 13 avril 2018. Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en mars 2019. Un deuxième appel lancé en décembre 2019 n'était pas clôturé au 31/12/2019. 96 dossiers ont été engagés pour un montant de 19 581 679,13 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 81 %. 74 dossiers ont été payés pour un montant de 12 574 182,02 € et un taux de paiement: 52%. Ce TO présente une bonne dynamique de programmation et est bien connu des entreprises régionales de l'industrie agro-alimentaire. Il a pu faire parfois émerger des projets d'investissement innovants ou qui ont permis le maintien ou le développement de filières agricoles régionales (amande, olive, plantes à parfum, tomate industrie, ...).
- TO 16.2 (projets expérimentaux et nouveaux produits dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation) Aucun appel n'a été publié en 2019 car la totalité de la mesure est programmée. 3 dossiers ont été engagés pour un montant de 348 914,06 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 42,2 %. Aucun paiement n'a été effectué pour un taux de programmation de 100%: l'écart entre l'engagement et la programmation s'explique par la nécessité de faire signer des conventions multipartenariales successivement à chaque partie prenante. Des mesures de simplification sont en cours de mise en oeuvre. Les projets déposés sur ce TO ont une durée de mise en oeuvre d'environ 4 ans à compter de la signature des conventions d'attribution. Une seule demande de paiement a été reçue et le dossier a été sélectionné en contrôle sur place, les résultats du contrôle ne sont toujours pas connus.
- TO 16.4 (Mise en place de nouveaux modes de distribution en circuit court) . Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en septembre 2019. Un deuxième appel lancé en décembre 2019 n'était pas clôturé au 31/12/2019. 3 dossiers ont été engagés pour un montant de 1 259 477,42 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 53 %. 1 dossier a été payé pour un montant de 61 057,10 € et un taux de paiement de 3%. Le taux de programmation est de 71,9%: l'écart entre l'engagement et la programmation s'explique par la nécessité de faire signer des conventions multipartenariales successivement à chaque partie prenante. Des mesures de simplification sont en cours de mise en oeuvre. Le rythme de programmation est correct et se poursuit. Ce TO permet de faire émerger de nouveaux modes de distribution comme la mise en place de casiers de distribution automatique de

fruits et légumes de producteurs locaux en ville.

3.4 - Priorité 4

- TO 1.2 (actions de démonstration et d'information dans les domaines de l'agriculture et de la forêt) n'a pas fait l'objet d'un appel à projet en 2019 car le TO est programmé en quasi totalité. Taux d'engagement en dépenses publiques et de paiement de 0 % pour un taux de programmation de 98,3%: l'outil a dû faire l'objet d'un nouveau paramétrage suite à des dysfonctionnements et il a fallu effectuer une ressaisie de ces dossiers début 2020. Le conventionnement de ces dossiers ayant été tardif (2019), les premières demandes de paiement devraient arriver en 2020.
- TO 4.3.4 (Aires de lavage et système de traitement des effluents phytosanitaires) . Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en juin 2019. Un deuxième appel lancé en décembre 2019 n'était pas clôturé au 31/12/2019. 27 dossiers ont été engagés pour un montant de 4 688 669,31 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 96 %. 6 dossiers ont été payés pour un montant de 1 153 446,02 € et un taux de paiement: 24%. Le taux de paiement assez faible s'explique par un délai plus long de certification des dossiers en raison de l'analyse des procédures de marché public et du besoin de formation des instructeurs sur ce point. Des formations en interne seront réalisées en 2020.

En 2019, la maquette a été réabondée pour cette mesure.

- TO 7.6.1 (protection contre la prédation): Un appel lancé en décembre 2018 a été clôturé en juin 2019. 6654 dossiers engagés pour un montant de 67 355 970 57 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 99 %. 5319 dossiers ont été payés pour un montant de 48 834 068,78 € et un taux de paiement de 72%. Les besoins sur ce TO sont exponentiels du fait de l'augmentation des attaques de troupeaux.
- TO 7.6.2 (Aide aux équipements pastoraux collectifs et aux études pour le pastoralisme): Deux appels pour les volets équipements et études lancés en janvier 2019 ont été clôturés en avril 2019. Deux seconds appels (volet études et équipements) lancés en décembre 2019 n'étaient pas clôturés au 31/12/2019. 132 dossiers engagés pour un montant de 5 853 791,61 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 69 %. 56 dossiers payés pour un montant de 1 914 247,50 € et un taux de paiement de 23%. Ce TO reste dynamique.
- TO 7.6.3 (animation des DOCOB sur les sites Natura 2000). Appel publié en janvier 2019 avec plusieurs dates de clôture les 11 mars 2019; 15 mai 2019; 28 juin 2019; 2 septembre 2019 et 31 octobre 2019. 103 dossiers engagés pour un montant de 10 933 800,57 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 85 %. 42 dossiers payés pour un montant de 2 152 889,50 € et un taux de paiement de 17%. Le taux de paiement assez faible s'explique par un délai plus long de certification des dossiers en raison de l'analyse des procédures de marché public et du besoin de formation des instructeurs sur ce point. Des formations en interne seront réalisées en 2020.
- TO 7.6.4 (Contrats Natura 2000) appels publiés en janvier 2019 avec plusieurs dates de clôture les 11 mars 2019 et 28 juin 2019. Un deuxième appel lancé en décembre 2019 n'était pas clôturé au 31/12/2019. 121 dossiers engagés pour un montant de 2 444 788,02 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 81 %. 41 dossiers payés pour un montant de 619 975,35 € et un taux de paiement de 21%. Le taux de paiement assez faible s'explique par un délai plus long de certification des dossiers en raison de l'analyse des procédures de marché public et du besoin de formation des instructeurs sur ce point. Des formations en interne seront réalisées en 2020.
- TO 8.3.1 (Défense des forêts contre les incendies). Un appel lancé en décembre 2018 a été clôturé en février 2019. Un deuxième appel lancé en décembre 2019 n'était pas clôturé au 31/12/2019. 612 dossiers engagés pour un montant de 22 925 660,99 € et un taux d'engagement en dépenses

publiques de 216%. 53 dossiers payés pour un montant de 2 078 137,93 € et un taux de paiement de 20 %. Le taux de programmation de 90,1%. Les besoins en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la lutte contre les incendies sont de plus en plus importants compte tenu de la sécheresse et d'épisodes venteux assez violents. Le retard de paiement sur ce TO est imputable aux difficultés d'obtenir les documents permettant de contrôler la mise en œuvre des marchés publics auxquels sont soumis les porteurs de projets publics majoritaires sur ce TO. L'organisation en 2020 de réunions d'informations auprès des services chargés des marchés publics au sein de ces structures devrait permettre d'améliorer la situation.

- Mesure 10 – MAEC. Par arrêté du Président de la Région du 15/04/2019, les mesures PRM, PRV et API, les aides à des MAEC non-localisées ouvertes sur l'ensemble du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont pu être demandées en 2019. 33 946 dossiers engagés pour un montant de 99 476 257,53 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 102 %. 14 923 dossiers payés pour un montant de 72 711 355,33 € et un taux de paiement de 75%.
- TO 11: Agriculture Biologique – Conversion et Maintien. Par arrêté du Président de la Région du 15/04/2019, les aides en faveur de l'agriculture biologique pour les exploitants dont le siège est situé sur le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont pu être demandées en 2019 pour les TO 11.1 et 11.2. 23 718 dossiers engagés pour un montant de 46 465 092,01 € et un taux d'engagement de 167%. 7836 dossiers payés pour un montant de 18 829 858,74 € et un taux de paiement de 68%.
- Mesure 13: Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels. Un taux d'engagement en dépenses publiques et de paiement de 91 % pour un montant de 330 162 127,20 € pour 39 598 dossiers engagés et 25 658 dossiers payés. Mesure dont le taux d'engagement est très important et ce notamment suite à la révision des zones défavorisées simples dans l'Hexagone qui est entrée en vigueur pour la campagne d'aide ICHN 2019. (A noter que la révision du zonage s'est traduit par une baisse artificielle de l'indicateur O1 par rapport à l'année 2018).

3.5 - Priorité 5

Domaine prioritaire 5A

- TO 4.3.1 (modernisation des infrastructures hydrauliques) : Un appel lancé en février 2019 a été clôturé en octobre 2019. Un deuxième appel lancé en décembre 2019 n'était pas clôturé au 31/12/2019. 32 dossiers engagés pour un montant de 19 683 706,40 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 62 %. 10 dossiers payés pour un montant de 5 954 087,94 € et un taux de paiement de 19%. Le taux de programmation est de 98,5%. La programmation sur ce TO est très dynamique ce qui induit une sélection de plus en plus exigeante sur les projets présentés. Ainsi la priorisation des projets se fait par rapport à l'impact sur les économies d'eau générées et à l'existence d'une démarche de gestion collective à l'échelle du territoire de la ressource en eau. Le taux de paiement assez faible s'explique par un délai plus long de certification des dossiers en raison de l'analyse des procédures de marché public et du besoin de recrutement d'un instructeur supplémentaire. Ce recrutement est prévu en 2020.
- TO 16.5 (opérations collectives d'amélioration de la ressource en eau). Aucun appel n'a été publié en 2019 car la maquette sur ce TO est totalement programmée. 3 dossiers engagés pour un montant de 540 286,51 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 58 %. 2 dossiers payés pour un montant de 53 750,93 € et un taux de paiement de 6%. Le taux de programmation est de 98,5%. L'écart entre l'engagement et la programmation s'explique par la nécessité de faire signer des conventions multipartenariales successivement à chaque partie prenante. Des mesures de simplification sont en cours de mise en œuvre. Le taux de paiement assez faible s'explique par un délai plus long de certification des dossiers en raison de l'analyse des procédures de marché public et

du besoin de recrutement d'un instructeur supplémentaire. Ce recrutement est prévu en 2020.

Domaine prioritaire 5B

- TO 4.1.3 (Investissement dans la performance énergétiques des exploitations agricoles) Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en mars 2019. Un deuxième appel lancé en décembre 2019 n'était pas clôturé au 31/12/2019. 49 dossiers engagés pour un montant de 826 578,38 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 77, %. 28 dossiers payés pour un montant de 385 865,62 € et un taux de paiement de 36%. Le dynamisme de programmation sur ce TO se poursuit.

Domaine prioritaire 5E

- TO 8.6 (modernisation des exploitations forestières). Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en mars 2019. Un deuxième appel lancé en décembre 2019 n'était pas clôturé au 31/12/2019. 34 dossiers ont été engagés pour un montant de 3 146 280,80 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 75 %. 29 dossiers ont été payés pour un montant de 2 699 881,58 € et un taux de paiement de 65%. Le TO reste très dynamique, il finance de lourds investissements en matériel et contribue largement à la modernisation du secteur.

L'indicateur cible T19 n'a pas pu être renseigné dans le présent RAMO car les dossiers étaient initialement reliés au DP 2C+. A la suite d'une erreur dans les déclarations de dépenses (2015 Q3), ils ont été positionnés sur le DP 5E par l'organisme payeur mais les indicateurs relatifs à ce DP n'ont pu être prévus et collectés auprès du bénéficiaire.

3.6 - Priorité 6

Domaine prioritaire 6A

- TO 6.4 (Investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles). Plus d'appel publié sur ce TO. Le cofinanceur principal de ce TO a modifié ses critères d'intervention qui ne sont plus compatibles avec le programme en dépenses publiques. 5 dossiers engagés pour un montant de 342 033,57 € et un taux d'engagement de 102 %. 2 dossiers payés pour un montant de 82 948,93 € et un taux de paiement de 25%.

Domaine prioritaire 6B

- TO 7.4.1 (service de base pour l'économie et la population rurale). Un appel lancé en mai 2019 a été clôturé en novembre 2019. Un deuxième appel lancé en décembre 2019 n'était pas clôturé au 31/12/2019. 18 dossiers engagés pour un montant de 2 657 290,33 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 85 %. 6 dossiers payés pour un montant de 728 411,39 € et un taux de paiement de 23%. Le taux de programmation est de 74,5%. Ce TO répond à un vrai besoin des territoires ruraux mais reste méconnu par certains territoires. Une information auprès des maires de communes rurales a été réalisée en 2019. Le taux de paiement assez faible s'explique par un délai plus long de certification des dossiers en raison de l'analyse des procédures de marché public.
- TO 7.6.5 (Conservation, actions culturelles et mise en valeur du patrimoine rural). Un appel a été lancé en mai 2019 et s'est clôturé en novembre 2019: 11 dossiers ont été payés pour un montant de 560 304,17 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 57%. 1 dossier payé pour un montant de 13 553,57 € et un taux de paiement de 1%. Le nombre de cofinanceurs nationaux est assez important sur ce TO et certains interviennent après le conventionnement en dépenses publiques. Il est alors nécessaire de reprogrammer les dossiers ce qui en rallonge les délais de

traitement. Le taux de paiement très bas s'explique par les délais assez longs que demande la restauration du patrimoine (peu de demandes de paiement ont été reçues à ce jour) et d'un délai plus long de certification des dossiers en raison de l'analyse des procédures de marché public.

- TO 16.7.1 (Stratégies collectives de gestion forestière ou d'instruments équivalents) Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en mai 2019. Un deuxième appel lancé en décembre 2019 n'était pas clôturé au 31/12/2019. 13 dossiers engagés pour un montant de 2 925 350,96 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 53 %. La programmation reste dynamique. Aucun paiement n'a été réalisé. Le taux de programmation est de 67,1%. Les projets déposés sur ce TO ont une durée de mise en œuvre d'environ 4 ans à compter de la signature des conventions d'attribution. Aucune demande de paiement n'a encore été reçue sur ce TO.
- TO 16.7.2 (Stratégies collectives de gestion forestière ou d'instruments équivalents). Un appel lancé en janvier 2019 a été clôturé en septembre 2019. La programmation de ce TO est très bonne et il a donc fait l'objet d'un abondement en 2019. 9 dossiers engagés pour un montant de 804 624,98 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 84 %. 1 dossier payé pour un montant de 17 720,00 € et un taux de paiement de 2%. Le taux de programmation est de 77,0%. Les projets déposés sur ce TO ont une durée de mise en œuvre d'environ 4 ans à compter de la signature des conventions d'attribution. Une seule demande de paiement a été reçue et traitée.
- LEADER (Mesure 19):

Concernant le TO 19.1 – 13 dossiers engagés et payés pour un montant d'engagement de 397 426,37 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 74 % et un montant de paiement de 367 353,60 € - taux de paiement de 69%.

Concernant le TO 19.2 – 266 dossiers engagés pour un montant de 11 796 505,98 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 42 %; 107 dossiers payés pour un montant de 2 878 204,31 € et un taux de paiement de 10%. Le taux de programmation de ce TO s'accélère mais reste assez hétérogène selon les GAL. Le taux de paiement encore faible s'explique par le retard pris dans la programmation.

Concernant le TO 19.3 - Taux d'engagement en dépenses publiques de 0 %. Ce retard est dû à l'ouverture tardive et au délai d'outillage du TO (documents types et outil Osiris) ainsi qu'au temps d'émergence plus long des projets de coopération. Mais le TO connaît une accélération dans l'émergence de projets sur l'année 2019.

Concernant le TO 19.4 – 48 dossiers engagés pour un montant de 3 593 126,68 € et un taux d'engagement en dépenses publiques de 46 %. 37 dossiers payés pour un montant de 2 284 463,61 € et un taux de paiement de 29%. Les dossiers d'animation 19.4 consistant en une demande de chaque GAL par an, le rythme ne varie pas : 12 dossiers reçus et instruits en 2019, le GAL des Paillons s'étant retiré du programme LEADER en 2019. Les dossiers 2015 et 2016 et 2017 ont été intégralement payés, ainsi que la majorité des dossiers de 2018.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

non concerné

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

La stratégie macro-régionale alpine de l'UE se concentre sur trois volets thématiques: compétitivité et innovation, mobilité dans le respect de l'environnement ainsi qu'exploitation durable de l'énergie, de la nature et des ressources culturelles. Le plan d'action concernant cette stratégie divise ces trois volets thématiques en neuf actions concrètes, en les complétant par l'objectif transversal de gouvernance permettant d'améliorer la coopération entre les institutions dans la région alpine et la coordination de ces actions.

La stratégie fixe les priorités vers lesquelles les politiques publiques européennes, nationales et régionales et les ressources disponibles dans la région alpine devraient converger ;

Objectif 1 - Un accès équitable à l'emploi qui s'appuie sur la forte compétitivité de la région

Action 1 : Créer un véritable écosystème d'innovation et de recherche

Action 2 : Accroître le potentiel économique des secteurs stratégiques

Action 3 : Mettre l'éducation et la formation en adéquation avec le marché du travail dans les secteurs stratégiques

Objectif 2 - Une accessibilité interne et externe durable

Action 4 : Promouvoir l'intermodalité et l'interopérabilité du transport de passagers et de marchandises

Action 5 : Assurer la connexion électronique entre les personnes et faciliter l'accès aux services publics

Objectif 3 - Un cadre environnemental plus inclusif et des solutions énergétiques renouvelables et fiables pour l'avenir

Action 6 : Préserver et valoriser les ressources naturelles, y compris l'eau, ainsi que les ressources culturelles

Action 7 : Développer la connectivité écologique sur l'ensemble du territoire de la SUERA

Action 8 : Améliorer la gestion des risques et mieux gérer le changement climatique, notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur

Action 9 : Faire du territoire de la région alpine un modèle en termes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

La version finale de l'évaluation ex ante sur la base de la version du PDR du 1er Juin 2015 avait permis de conforter la pertinence du PDR au regard de la cohérence verticale (contribution aux objectifs européens) et horizontale (complémentarité ou concurrence avec d'autres dispositifs connexes).

L'apport du PDRR à la stratégie macro alpine impacte principalement l'objectif 3 de la SUERA "Un cadre environnemental plus inclusif et des solutions énergétiques renouvelables et fiables pour l'avenir" :

- l'action 6 "préserver et valoriser les ressources naturelles y compris l'eau ainsi que les ressources culturelles", par le biais des mesures 4, 7, 8, 11 et 16,

- l'action 8 " Améliorer la gestion des risques et mieux gérer le changement climatique, notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur" avec les mesures 8 et 13.

On constate également des convergences au niveau des mesures 11 et 16 du PDRR qui contribuent directement à l'objectif 1 de la SUERA (actions 1 et 2).

En 2020, la France prendra la suite de la présidence Italienne : elle souhaite **accélérer la transition écologique de la région alpine pour lutter contre le changement climatique**, à travers sept grands principes, qui associeront tous les acteurs de la région alpine. L'organisation du programme de la Présidence française EUSALP 2020 fait l'objet d'un travail collégial de coordination entre les trois Régions et l'Etat impliqués dans la Stratégie, en lien avec les partenaires territoriaux, techniques et scientifiques dès la fin de l'année 2019.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.f1) EUSALP

Domaine(s) thématique(s) stratégique(s) et action(s), et/ou question horizontale (gouvernance) pour lesquels le programme est pertinent:

	Domaine thématique stratégique	Action / question horizontale
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.1 - Écosystème d'innovation et de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.2 - Potentiel économique des secteurs stratégiques
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.3 - Environnement économique et social des opérateurs économiques dans les secteurs stratégiques (dont le marché du travail, l'éducation et la formation)
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.2.1 - Gouvernance
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.1 - Intermodalité et interopérabilité du transport de passagers et de marchandises
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.2 - Connexion électronique entre les personnes (agenda numérique) et accès aux services publics
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.2.1 - Gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.1 - Ressources naturelles (y compris l'eau et les ressources culturelles)
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.2 - Connectivité écologique
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.3 - Gestion des risques et du changement climatique (notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur)
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.4 - Efficacité énergétique et énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.2.1 - Gouvernance

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'EUSALP

A. Les coordonnateurs macrorégionaux (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'EUSALP?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'EUSALP?

Oui Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'EUSALP à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

Cela n'est pas prévu

D. Résultats obtenus en rapport avec l'EUSALP(sans objet pour 2016)

sans objet

E. Le programme contribue-t-il à des cibles et des indicateurs spécifiques des actions de l'EUSALP, comme indiqué dans le plan d'action de l'EUSALP? (Veuillez préciser la cible et l'indicateur)

sans objet

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

Non concerné

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Pas de modifications apportées au plan d'évaluation du PDR au cours de l'exercice.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Dans le cadre du RAMO renforcé portant sur l'année 2018, une évaluation portant sur la pertinence et les effets de la stratégie agricole soutenue par le FEADER en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a été menée afin de répondre à l'ensemble des questions évaluatives communes ; il s'agit de l'évaluation règlementaire 2019, celle-ci a été rendue au 1er semestre 2019 et donc intégrée au RAMO précédent (section 7).

Par ailleurs, suite à l'évaluation menée dans le cadre du RAMO renforcé portant sur l'année 2017, un suivi des recommandations a été effectué en cette année 2019.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Concernant LEADER dispositif 19.3, les procédures, formulaires et outils d'instruction ont été stabilisés au niveau national en fin d'année 2018 et les premiers projets ont émergé en cette année 2019.

Les informations concernant les indicateurs de réalisations sont notamment issues des travaux de l'Observatoire du Développement Rural à partir des données issues des outils OSIRIS et ISIS.

Concernant les données de pilotage et l'outil de valorisation des données (issues d'OSIRIS) "ValOsiris" de l'ASP, ce dernier ne permet pas de créer ses propres requêtes (contrairement à ce qui était prévu) ; seules des requêtes "pré-définies" peuvent être extraites et doivent nécessairement être retravaillées.

Par ailleurs, des difficultés ont été rencontrées dans le calcul de certains indicateurs de résultat et ce, outre le fait que les dossiers n'étaient pas suffisamment avancés/réalisés pour permettre le calcul de ces indicateurs (constat du prestataire d'évaluation et de l'Autorité de gestion) :

- Indicateur de résultat R2 « Changement de la production par Unité de Travail Annuel (UTA) des projets soutenus par le PDR » - unité de mesure = € par UTA :

Afin de calculer un effet net, une approche de type contrefactuelle en comparant l'évolution de la productivité par UTA pour un groupe homogène de bénéficiaires vis à vis d'un groupe comparable d'exploitations non bénéficiaires (groupe témoin) est recommandée. A noter que les référentiels méthodologiques de la Commission précisent que ce type d'approche contrefactuelle n'est pas pertinent lorsque l'on évalue des dispositifs avec un nombre limité de bénéficiaires (moins de 100). Ceci peut constituer un obstacle au calcul de cet indicateur dans un contexte de suivi à l'échelle régionale (PDR régionaux).

Par ailleurs, il est possible d'utiliser des données issues de bases nationales (RICA, ODR, CER...) pour identifier le groupe bénéficiaire et le groupe témoin ; cependant, la non exhaustivité de certaines bases et la temporalité de ce type de données peuvent poser problème.

- Indicateur résultat R13 « Augmentation de l'utilisation efficace de l'eau en agriculture des projets financés au titre du PDR » - unité de mesure = Evolution de la consommation d'eau (m3) par unité de Production Standard :

Il s'agit plus précisément de la réduction de la consommation d'eau par Euros de production standard ; de fortes interrogations se posent sur la signification de production standard et sur la pertinence de cet unité (par rapport à une unité de surface par exemple).

Aucune information n'est donnée sur la définition de cette unité (approche en production brut standard ou autre ?).

Raisonné en production brute standard amènerai à négliger l'effet potentiel de ces opérations sur la production effective des exploitations bénéficiaires (supprime de facto toute notion d'effet secondaire).

Par ailleurs, certaines infrastructures ne visent pas à réduire la consommation, bien au contraire.

Toutefois, il est possible que l'exploitation, suite aux investissements réalisés voit sa production réelle augmenter tout en conservant une consommation d'eau équivalente. En utilisant cette approche de production brute standard, aucune économie d'eau ne serait identifiée.

Une alternative consisterait à raisonner en valeur constante (même prix/tonne à la production utilisée pour les calculs avant et après l'opération).

Enfin, il est risqué de comparer une année par rapport à l'autre en matière de production et surtout de consommation d'eau dans la mesure où les conditions météorologiques sont susceptibles d'impacter très fortement la consommation d'eau. Il serait idéalement nécessaire de raisonner sur une moyenne annuelle par exemple.

- Indicateur résultat R14 « Augmentation de l'utilisation efficace de l'énergie dans les process agricoles et agro-alimentaires des projets soutenus par le PDR » - unité mesure = Tonne équivalent pétrole (tep)/unité de production standard :

Fortes interrogations sur la signification de production standard et sur la pertinence de cette unité. Aucune information n'est donnée sur la définition de cette unité (approche en production brut standard ou autre ?).

Ramener la consommation d'énergie à une unité de production standard identique avant et après l'opération amène à négliger l'effet potentiel de ces opérations sur la production effective des exploitations bénéficiaires (et supprime de facto toute notion d'effet secondaire).

Une alternative consisterait à résonner en valeur constante (même prix /tonne à la production utilisée pour les calculs avant et après l'opération).

Les guidances suggèrent de réaliser ces calculs sur un échantillon représentatif de projets, il est possible que le volume d'opérations rentrant dans le périmètre de cet indicateur ne soit pas suffisant pour adopter une telle approche. Dans le cas où moins d'une centaine d'opérations sont ici visées (de surcroît réparties sur plusieurs sous-mesures ou types d'action), il sera préférable de calculer l'indicateur sur l'ensemble des opérations.

- Indicateur résultat R15 « Capacité de production et énergie générée par les projets d'énergie renouvelable soutenus par le PDR, exprimés en tep » - unité de mesure = Tep (Tous les projets sont convertis en tep, sauf pour la production électrique en Watts) :

Problème de définition : on ne peut mélanger capacité et énergie effectivement produits (Watt vs Watt/heure). Il faut choisir une des deux options :

- La capacité relate plutôt une information sur la réalisation que de résultat mais cette information est facilement récupérable dès les dossiers d'instruction (le suivi peut être exhaustif).

- L'énergie générée nécessite des informations complémentaires (en fonction de l'installation : rendement pour les installations, efficacité énergétique saisonnière, etc.). Ce calcul peut être soit théorique (rendement potentiel) calculable à partir des éléments techniques fournis lors de l'instruction, soit observé (nécessite 1 année complète d'utilisation des installations).

En fonction de l'approche retenue (par exemple entre production théorique ou observée) il sera nécessaire de revenir vers les bénéficiaires un an après la réalisation de l'opération.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Maison d'édition	Pas de maison d'édition
Auteur(s)	EDATER
Intitulé	EVALUATION DE MISE EN OEUVRE DU FEADER POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL - REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES COMMUNES DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL REGIONAL FEADER - Rapport final d'évaluation - Version du 29 05 2019 - 2014 - 2020
Résumé	<p>Dans le cadre du RAMO « renforcé » portant sur l'exercice 2018 remis le 30 juin 2019, l'AG a dû, en plus des sections 1 à 6 et 8 à 11 du RAMO classique, renseigner la section 7 relative à l'évaluation du PDR. A ce titre, l'Autorité de Gestion se doit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre à un ensemble de questions évaluatives communes rattachés aux différents Domaines Prioritaires (DP) « ouverts » dans le PDR - Répondre à un ensemble de questions évaluations relatives à la contribution du PDR aux objectifs EU 2020 et de la PAC - Présenter les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme - Présenter les effets et les impacts de la mise en oeuvre du PDR au regard de la stratégie poursuivie <p>L'objectif de l'exercice est de pouvoir répondre à l'ensemble des réponses aux questions évaluatives communes en tenant compte du contexte et des enjeux de l'agriculture et de la foresterie en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.</p>
URL	https://www.calameo.com/read/001157436c4ee5af59ac4

Maison d'édition	Pas de maison d'édition
Auteur(s)	EPICES / TERTIA
Intitulé	EVALUATION COMPLEMENTAIRE 2017
Résumé	<p>La présente synthèse a pour objet de présenter les résultats de la dernière phase de l'évaluation de mise en œuvre du PDR 2014/2020 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur portant sur deux questions évaluatives sur la mise en œuvre du programme :</p> <p>— Question n°1 : Dans quelle mesure l'organisation multi-partenariale instaurée dans le cadre de la gestion du FEADER et les procédures de mise en œuvre qui en découlent contribuent-elles bien à</p>

	<p>une mise en œuvre efficace du Fonds ?</p> <p>— Question n°2 : Dans quelle mesure les outils mis en place par la Région et la gouvernance dans le cadre de la gestion du FEADER contribuent-ils à une bonne lisibilité de l’action régionale en matière de politique agricole et de développement rural ?</p> <p>C’est la réponse à ces deux questions évaluatives, et les recommandations qui en découlent, qui font l’objet de cette synthèse.</p> <p>[1] « Complémentaire » par rapport à l’évaluation dite « réglementaire » à mener dans le cadre du RAMO 2017</p>
URL	https://www.calameo.com/read/001157436a56810c585fe

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

L'évaluation remise en 2019 a permis de :

- Répondre à un ensemble de questions évaluatives communes rattachés aux différents Domaines Prioritaires (DP) « ouverts » dans le PDR
- Répondre à un ensemble de questions évaluatives relatives à la contribution du PDR aux objectifs EU 2020 et de la PAC
- Présenter les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme
- Présenter les effets et les impacts de la mise en oeuvre du PDR au regard de la stratégie poursuivie

Au-delà des obligations de reporting de l'AG vis-à-vis de la CE dans le cadre spécifique du RAMO « renforcé » remis le 30 juin 2019, cet exercice a permis d'évaluer la pertinence et les effets de la stratégie agricole soutenue par le FEADER en Région Sud . En effet la Région présente un certain nombre de caractéristiques et d'enjeux, soutenus par le FEADER, qui doivent constituer les axes prioritaires d'analyses au titre de l'évaluation du PDR.

Aussi, l'objectif principal de l'exercice a été de pouvoir répondre à l'ensemble des réponses aux questions évaluatives communes en tenant compte du contexte et des enjeux de l'agriculture et de la foresterie en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en oeuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Date / Période	01/12/2019 - 31/12/2019
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Atelier sur le suivi des recommandations des évaluations de mise en oeuvre du FEADER (2017 et 2019) (aucune difficulté rencontrée dans le cadre de cet atelier)
Organisateur général de l'activité/événement	Autorité de gestion
Moyens/format d'information utilisés	travaux présentés en comité de suivi

Type de public cible	membres du comité de suivi
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	50
URL	N/A

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	DP 6B – TO 16.7.2 – Démarche d'appel à projets avec des critères tirant les projets vers le haut sur des critères importants pour la CE constitue également un gage de qualité pour l'avenir et l'optimisation des effets futurs des projets (prestataire d'évaluation)
Suivi effectué	TO 16.7.2 - RECOMMANDATION REALISEE – Perspective d'amélioration supplémentaire pour la prochaine programmation : scinder en deux les AAP avec 1 AAP étude et prospective & 1 AAP mise en oeuvre du projet ; et davantage de partenariats avec organismes privés
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	DP 2B – TO 16.7.1 – Il importe d'ouvrir dès que possible la mesure 16.7 (prestataire d'évaluation)
Suivi effectué	TO 16.7.1 - RECOMMANDATION REALISEE - Ouverture du 1er AAP en mars 2016 - clôture le 30 juin 2016
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	Retours sur l'atelier de suivi des recommandations des évaluations de mise en oeuvre du FEADER (2017 et 2019)
Suivi effectué	Outre le fait que certains dossiers n'étaient pas suffisamment avancés/réalisés pour que leur mise en oeuvre puisse être pleinement évaluée, aucune difficulté particulière n'a été rencontrée dans le suivi des recommandations des évaluations de mise en oeuvre.

Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion
----------------------------------	---------------------

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	DP 2B – TO 6.1.1 - Critères de sélection DJA représentent un frein à l'entrée pour les personnes ayant un diplôme non Agricole, notamment les personnes en reconversion éloignée du monde agricole et ayant un diplôme de niveau I, II, ou III
Suivi effectué	TO 6.1.1 – RECOMMANDATION NON RÉALISABLE D'ICI LA FIN DE LA PROGRAMMATION – Réflexions d'amélioration en cours pour la prochaine programmation
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	DP 5B – TO 4.1.3 - PDR contribue aux économies d'énergie dans les exploitations agricoles, avec effet modéré à ce stade de la programmation mais qui sera plus significatif à l'issue de la période ; il faudrait centraliser les informations techniques disponibles dans les dossiers afin de faciliter l'accès aux données de suivi qui seront nécessaires aux prochains travaux d'évaluation. RAMO ex-post : effectuer auprès de chaque DDT la collecte des données d'économies d'énergie (prestataire d'éval)
Suivi effectué	DP 5B – TO 4.1.3 – RECOMMANDATION NON REALISABLE D'ICI LA FIN DE LA PROGRAMMATION
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	DP 1B – TO 16.1.0 – Analyser si la demande d'un partenariat INRA a limité les candidatures de groupes opérationnels PEI (Partenariat Européen pour l'Innovation pour une agriculture productive et durable) (prestataire d'évaluation)
Suivi effectué	TO 16.1.0 - RECOMMANDATION REALISEE - Le partenariat INRA n'a en aucun cas limité les candidatures de GO-PEI puisqu'aucun dossier de demande n'a été refuse. Autres partenaires de recherche chef de file : Chambre de l'Agriculture, GRAB (Groupe de Recherche en Agriculture Biologique), CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural),

	Bio de Provence ...etc
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	DP 3A – TO 16.4.0 – Prévenir un effet de compétition entre LEADER et les projets circuits courts hors LEADER : préciser les cibles et différencier les critères de selection (prestataire d'évaluation)
Suivi effectué	TO 16.4.0 - RECOMMANDATION INCOHÉRENTE AVEC LA RÉALITÉ DU PROGRAMME – Il ne peut pas y avoir de compétition entre LEADER et la mesure 16.4 puisqu'elles poursuivent des objectifs différents
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	DP 2A – TO 16.1.0 – Via un dialogue entre acteurs des projets de coopération et des opérations de démonstration-information et formation, assurer une large diffusion sans attendre les résultats des projets (prestataire d'évaluation)
Suivi effectué	TO 16.1.0 - RECOMMANDATION NON REALISABLE D'ICI LA FIN DE LA PROGRAMMATION - Volonté pour la prochaine programmation de regrouper les mesures 1.2 et 16.1 et de globaliser la démarche : création de GO-PEI et élaboration des projets [16.1], puis diffusion/information sur ces projets [1.2]
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	DP 2A – TO 4.1.1 – 4.1.2 et 4.1.4 – Retenir dès 2017 une option pour la production de l'indicateur R2 ("changement de la production agricole dans les exploitations") (prestataire d'évaluation)
Suivi effectué	TO 4.1.1 – 4.1.2 et 4.1.4 - RECOMMANDATION REALISEE

Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion
----------------------------------	---------------------

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	DP 6B – TO 16.7.1 – Démarche d'appel à projets avec des critères tirant les projets vers le haut sur des critères importants pour la CE constitue également un gage de qualité pour l'avenir et l'optimisation des effets futurs des projets (prestataire d'évaluation)
Suivi effectué	TO 16.7.1 - RECOMMANDATION REALISEE - Ouverture du 1er AAP en mars 2016 - clôture le 30 juin 2016
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	DP 2A – TO 16.2.0 – Via un dialogue entre acteurs des projets de coopération et des opérations de démonstration-information et formation, assurer une large diffusion sans attendre les résultats des projets (prestataire d'évaluation)
Suivi effectué	TO 16.2.0 - RECOMMANDATION NON REALISABLE D'ICI LA FIN DE LA PROGRAMMATION - Volonté pour la prochaine programmation de regrouper les mesures 1.2 et 16.2 (comme pour la 16.1) et de globaliser la démarche : élaboration des projets de recherche/expérimentations [16.2], puis diffusion/information sur ces projets [1.2]
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	DP 1A – La logique d'intervention du domaine prioritaire 1A ("Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales") est à préciser. (prestataire d'évaluation)
Suivi effectué	TO 1.2.0 - RECOMMANDATION SUIVIE – Précision de la définition de la valeur ajoutée du FEADER attendue pour les opérations de démonstration et diffusion ; mise à disposition d'informations détaillées sur les contenus des projets finances (Osiris et CRP notamment) TO 16.2.0 - RECOMMANDATION

	SUIVIE – Si la mise en place de projets de partenariats a rencontré des difficultés à démarrer, le lancement de deux AAP de manière différée (un AAP sur la réflexion du projet dans un 1er temps puis un AAP sur sa mise en oeuvre) a permis de réceptionner des projets particulièrement bien construits
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	DP 3A – TO 4.2.0 – Clarifier la logique d'intervention du PDR reliant le soutien aux IAA et le domaine prioritaire 3A (prestataire d'évaluation)
Suivi effectué	TO 4.2.0 - RECOMMANDATION REALISEE – L'admissibilité du dossier est conditionnée par la pluralité des agriculteurs fournisseurs ("Le projet de l'entreprise doit concerner une production dont les approvisionnements en produits agricoles primaires sont assurés par au moins trois agriculteurs"). Enfin, la contribution du projet à la structuration entre l'amont et l'aval des filières fait partie des critères de sélection
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	DP 2A – TO 1.2.0 – Subdiviser la sous-mesure 1.2 (démonstration et information) en 2 types d'opérations : 1.2.1 Démonstration et information – agriculture et 1.2.2 Information et formation – forêt (prestataire d'évaluation)
Suivi effectué	TO 1.2.0 - RECOMMANDATION REALISEE - La mesure a bien été divisée en 2 parties (démonstration et information & information et formation - Agriculture & Forêt) mais uniquement dans le cadre des AAP (pas dans le PDR)
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

3. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

1 – Les révisions 2019 du PDR

3 révisions du PDR ont été nécessaires en 2019 pour :

- Introduire les modifications des plans de financement visant à prendre en compte les besoins des AAP pour l'année 2019 (réabondement de la mesure 4 à partir des mesures 1, 10 et 7) et adapter la description des TO 4.1.1, 4.1.2, 4.3.4, 7.4.1: Cette revision, initiée en 2018 et validée par le comité de suivi du 19 décembre 2018 a été validée par la CE le 22/02/2019
- Modifier le zonage lié à la mesure 13 à la suite de la revision du cadre national ICHN. Cette revision a été validée par le comité de suivi du 20 mars 2019 et acceptée par la CE le 23/04/2019
- Modifier la maquette budgétaire du programme au vu de l'examen du cadre de performance, les cibles n'ayant pas été atteintes pour la priorité 6, et des besoins d'ajustement
- D'adapter la description des TO 4.3.1, 4.3.2, 7.4.2 et 19.3.

Cette revision a été validée par le comité de suivi du 31 octobre 2019 et acceptée par la CE le 16/12/2019

En fonction des constatations issues de l'examen de performance et de la nécessité d'affiner les réponses aux besoins décrits dans le diagnostic et des priorités de la stratégie d'intervention, une **révision du PDR** a été élaborée et approuvée en comité de suivi d'octobre 2019.

L'objectif était de rééquilibrer la maquette budgétaire en fonction du dynamisme des mesures et des besoins à couvrir, en particulier pour les mesures d'investissement.

Plusieurs constats ont été établis et des mesures d'ajustement en ont découlé :

1. Modification de la répartition des enveloppes:

- Au vu de l'examen du cadre de performance, les cibles n'ayant pas été atteintes sur la priorité 6, il a été proposé de transférer 2 714 940 € de la mesure 19 vers les TO 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.3.4 et 7.6.2
- la mesure 1.1 s'est révélée moins dynamique que prévue raison d'une trop grande complexité de la mise en œuvre pour les opérateurs et d'une plus grande pertinence du financement en fonds propres des opérations sans appel au FEADER. Fin 2019, le taux de programmation de cette mesure est de 58,7 pour 3 dossiers programmés. Ainsi, 147 602,00€ non consommés ont pu être transférés vers les mesures 1.2 et 4 et cette mesure non adéquate a été fermée.
- l'enveloppe prévue pour les mesures liées au développement des services de bases (mesure 7.4.1 avec un taux de programmation fin 2019 de 34,9% et 18 opérations programmées) et au développement des activités touristiques (mesure 6.4 avec 35,5% de taux de programmation et 5 dossiers programmés fin 2019) ont été initialement surestimées. Les financements nationaux sont intervenus plus massivement que prévu et de plus, les porteurs ont éprouvé de grandes difficultés à constituer des dossiers complets et satisfaisant aux conditions d'éligibilité du FEADER. Le transfert budgétaire s'est opéré vers les mesures aux montants sous-estimés des TO 8.6 et 6.1.1 dont les taux

de programmation avaient atteint respectivement 96,9% et 99,1% fin 2019.

- Un autre transfert de la mesure 16.5 (59,7% de programmation) a eu lieu vers la mesure 4.3.1 dont les besoins ont dépassé les prévisions (taux de programmation fin 2019 : 103,9%).

Toutes ces modifications ont été assorties de l'ajustement des indicateurs de réalisation et des valeurs du cadre de performance.

2. Modification des critères d'éligibilité et des coûts admissibles

- Une mise en cohérence des dépenses éligibles des TO 4.3.1, 4.3.2 et 7.4.2 a été opérée car ces mesures sont très liées. Ces modifications ont permis d'accroître la lisibilité pour les porteurs de projets. Ainsi, sur la mesure 4.3.2, le dépôt de deux dossiers importants va permettre de consommer la majorité de l'enveloppe, qui, fin 2019, n'était que de 20,9% pour 4 dossiers.
- Le plafonnement des dépenses d'études sur les TO 4.3.1 et 7.4.2 a été revu car il s'avérait insuffisant pour répondre aux besoins en ingénierie des projets importants.
- La modification des critères d'éligibilité de la mesure 19.3, dont le taux de programmation était nul fin 2019, a pour but de faciliter le montage de projets pour de petites structures (entreprises et cooperatives) en zone rurale et de dynamiser la programmation Leader qui souffre encore de l'ouverture tardive des TO.

2 - Programmation et instrumentation du PDR :

Concernant la programmation des instruments financiers, les 2 outils financiers connaissent un bilan mitigé à l'été 2019 pour finalement aboutir au 31/12/2019, à 8 projets accordés (2 garanties et 6 prêts). Face à cette situation, l'autorité de gestion a mis en place des avenants pour élargir la cible des fonds trop restreinte, ainsi :

Pour le compartiment prêt d'honneur (Initiative PACA), l'avenant voté en octobre 2019, apporte les évolutions suivantes:

- une meilleure prise en compte du transfert de l'ensemble des missions assurés par la caisse des dépôts en matière de soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat à la BPI France au 1er janvier 2019.
- Clarification de points techniques (application du taux maximum d'aide publique)
- Meilleures réponses aux réalités des porteurs de projets ciblés en intégrant la possibilité de s'installer sans Plan de Professionnalisation Personnalisé, à titre secondaire ou comme cotisant solidaire
- Renforcement du comité d'agrément

Pour le compartiment "garantie"(SIAGI), l'avenant voté en décembre apporte les évolutions suivantes:

- Clarification de point technique (application du taux maximum d'aide publique)
- Ouverture du fond de garantie aux porteurs de projet à l'installation
- Rallongement du différé de paiement à 5 ans et non pas 3 ans.

De manière générale, pour ces deux outils financiers, on constate la nécessité de faire évoluer les habitudes dans un secteur dominé par la culture de la subvention.

Sur les autres TO, en matière de programmation, le retard est majoritairement imputable au développement des outils informatiques.

Concernant le chantier instrumentation :

- Concernant les mesures non surfaciques en 2019, 100% des outils Osiris et des feuilles de calcul permettant un paiement complet étaient ouvertes. Les mesures non surfaciques MAEC ont connu une ouverture progressive depuis 2017 et la campagne 2018 a été ouverte en mars 2019. Cela a permis, conjugué aux améliorations réalisés en 2018 (réorganisation du service des « aides agricoles » de la direction régionale de l'Organisme Payeur et recrutement d'un expert dédié aux feuilles de calcul, amélioration des fonctionnalités de l'outil et simplification de certaines procédures, formation à Osiris et feuilles de calcul par l'ASP...), d'atteindre en octobre 2019, un global de 6872 dossiers payés sur 10394 programmations et un taux de paiement global de 58,9% contre 14,% au 31/12/2018.

Concernant l'instrumentation du PDR : En 2019 100% des outils sont ouverts, l'autorité de gestion entrant dans une phase de maintenance:

- Mise à jour des outils à la suite des revisions du PDR
- Détection d'anomalies par les instructeurs
- Prise en compte des évolutions réglementaires
- Mise à jour des feuilles de calcul par l'organisme payeur

A - Difficultés rencontrées:

- Beaucoup de maintenance à effectuer sur les outils à la suite d'erreurs de paramétrage ;
- À la suite des révisions du PDR un temps important a dû être consacré pour modifier les [DM1] outils et les formules de calculs, souvent complexes ;
- Les feuilles de calcul de paiement sont très lentes et rencontrent beaucoup de dysfonctionnements

B - Progrès réalisés :

- Amélioration des fonctionnalités de l'outil et simplification de certaines procédures (notamment ouverture d'une procédure de simplification par l'ASP ayant permis la création par l'AG de 3 outils de « niveau 1 »).
- Mise en œuvre de formations aux outils dispensées par l'ASP (formations Osiris complète, formations feuilles de calcul, formations « nouveaux arrivants »).

Concernant le programme LEADER, 2019 a vu le retrait du GAL des Paillons du programme LEADER en raison de difficultés de gestion. Le vote d'un avenant de résiliation de la convention tripartite AG- OP- GAL est intervenu en décembre 2019

La révision du PDR n'a pas affecté les moyens financiers alloués aux Groupes d'actions Locales. En effet, le transfert du 1er pilier vers le 2nd pilier de la Politique agricole commune, en 2018, avait entraîné mécaniquement un abondement de LEADER à hauteur de 5 % du montant de ce transfert. Suite à la révision « de performance » en 2019, il subsiste un reliquat de 702 323,90 €, constituant une hausse d'enveloppe LEADER. Par ailleurs, le Groupe d'action locale (GAL) des Paillons s'étant retiré de la démarche LEADER, son enveloppe initiale de 1 500 000 € sera donc redistribuée auprès des autres Groupes d'action locale qui en feront la demande. Au total, l'enveloppe allouée aux Groupes d'action locale augmentera donc de 2,7 millions d'€.

L'AG a ainsi mis en place l'attribution d'une enveloppe supplémentaire aux GAL demandeurs et le vote d'un avenant aux conventions tripartites permettant de proroger les dates limites d'engagement des crédits jusqu'en 2022 (procédure nationale). Le programme LEADER a donc fait l'objet :

- D'un redéploiement de l'enveloppe du GAL des Paillons
- D'un abondement de 5% des sommes transférées du premier au 2ème pilier et de la perte de la réserve de performance
- D'un redéploiement du reliquat des sommes non consommées de la mesure 19.1 "Soutien préparatoire "
- De la mise en oeuvre d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des GAL pour l'allocation d'enveloppes financières supplémentaires. AMI qui a été soumis à validation des membres du comité de suivi le 20.12.2019. D'une modification du PDR sur le TO 19.3 pour étendre l'éligibilité à de nouveaux porteurs de projets (entreprises)

Concernant la sécurisation de la programmation, le 1er comité de pilotage des risques, composé de l'AG, la DRAAF, l'ASP, les GAL et les DDT(M) a validé en décembre 2018 le plan d'action 2019 qui a permis un bilan sur le contrôle de délégation. Des points positifs ont été constatés dans les procédures d'archivage, l'animation et l'information des bénéficiaires et leur accompagnement. Mais des difficultés subsistent : moyens humains insuffisants et turn-over important, manque d'harmonisation et d'ingénierie technique des mesures complexes, délai de traitement de certains dossiers, difficultés d'appropriation de procédure... Sur les marchés publics en particulier, les services instructeurs ont continué à éprouver des difficultés notables. Une journée d'accompagnement a eu lieu en 2019 auprès des DDT(M) et de la DRAAF. L'importance des besoins mise en lumière à cette occasion a amené l'AG à proposer de prendre appui auprès de la direction de la commande publique dans les cas où l'analyse du SI et la saisine du SSFE ne paraîtrait pas suffisante pour la sécurisation de la procédure. Le service FEADER, en collaboration avec le Réseau Rural a également participé à une formation des élus locaux sur les financements FEADER organisée par l'ATD 13.

Comitologie : association du partenariat

- Comités de suivi

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur organise ses comités de suivi conformément aux recommandations de la Commission européenne détaillant les éléments d'organisation des Comités de suivi.

Au 31 décembre 2019, **5 comités de suivi ont été organisés**, 4 consultations écrites en mars, juin, octobre et décembre et un comité en présentiel le 9 juillet.

Ces comités de suivi ont permis :

- de présenter l'état de la programmation et de la mise en œuvre du programme, l'état d'avancement du conventionnement avec les GAL, le plan d'action du réseau rural régional 2019-2020,
- de valider la révision des critères de sélection des appels à projets,
- de valider le RAMO 2018,
- de valider les demandes de révision du PDR,
- de valider le plan d'action de la communication.

Leur compte rendu a fait l'objet d'une publication dématérialisée et accessible au partenariat sur l'« Espace

Partenaires» du site « L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur » : <http://europe.regionpaca.fr/>).

Une réunion technique en amont du comité de suivi du 9 juillet s'est également tenue permettant l'association du partenariat au niveau technique. Enfin, une réunion annuelle associant la Commission et l'AG s'est tenue en novembre.

- Comités régionaux de programmation

Le comité régional de programmation assure le suivi commun de la programmation du FEDER du FSE du FEADER et du FEAMP sur le territoire régional sous la responsabilité des autorités de gestion dans un souci de transparence, de partenariat et de coordination entre les fonds.

Le comité régional de programmation interfonds est coprésidé par le Président du Conseil régional et par le Préfet de région.

La composition a été approuvée par délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2014.

La liste des membres du comité de suivi est rendue publique sur le site de l'autorité de gestion <http://europe.regionpaca.fr/>.

Au 31 décembre 2019, 7 comités de programmation ont été organisés en consultation écrite.

Le compte-rendu de chaque comité fait l'objet d'une publication dématérialisée et accessible au partenariat sur l'« Espace Partenaires » du site « L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur » : <http://europe.regionpaca.fr/>).

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	540 453 117,00	71,04	59,51

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	540 453 117,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	540 453 117,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feeder	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Mise en place et état d'avancement du Réseau rural régional (RRR)

La Cellule d'animation a mis en œuvre le plan d'actions 2018-2019 du RRR validé en comité de pilotage en décembre 2017.

Deux comités de pilotage (COFIL) se sont tenus en 2019 et ont permis de construire les actions du RRR.

Le site internet a été très actif, avec plus d'interactivité et de réactivité, afin d'informer sur les activités du RRR (Mesures du FEADER, programme LEADER, chantiers thématiques, agenda, contacts) : www.reseaurural.maregionsud.fr

Cinq newsletters (en moyenne tous les 2 mois) ont été envoyées à plus de 2300 contacts. Au sein de cette newsletter, une rubrique (« écho d'acteurs ») est consacrée à la présentation et l'interview d'acteurs du développement rural régional : <https://reseaurural.maregionsud.fr/le-reseau/echos-dacteurs/>

Dans le cadre des travaux conduits tout au long de l'année (chantiers thématiques, forums, ateliers) au sein du Réseau rural régional, les participants sont consultés sur les orientations. Le résultat de ces consultations vient abonder le contenu du plan d'actions du RRR.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Mise en œuvre du plan d'actions

- **Au titre de son activité d'appui à la mise en œuvre de LEADER, le Réseau rural régional a organisé plusieurs réunions dans le cadre de son espace d'échanges ouvert aux Groupes d'Action Locale (GAL).**

Plusieurs réunions d'échanges de pratiques entre GAL ont été organisées par le RRR : le 10 janvier 2019 à Château-Arnoux-Saint-Auban (sur la coopération LEADER et l'ingénierie financière), et le 11 juillet 2019 sur l'évaluation LEADER. Le RRR a également participé à tous les INTERGAL organisés par l'Autorité de gestion.

Le RRR a par ailleurs réalisé un accompagnement spécifique sur la Coopération LEADER, avec l'aide d'un prestataire. L'accompagnement a débuté en octobre 2018, et s'est terminé en octobre 2019. La mission a été découpée en 3 phases :

- **Phase 1** (lancée en 2018, fin en mars 2019) : Identification des thèmes et filières porteuses pour des projets de coopération Leader
- **Phase 2** (en 2019) : Provision d'outils en faveur des GAL pour mobiliser les porteurs de projet de

coopération et trouver des partenaires pour coopérer

- **Phase 3** (en 2019) : Animer des rencontres régionales thématiques pour faire émerger des projets de coopération et nouer des partenariats

Dans le cadre de la phase 1, ont été réalisés une analyse documentaire, une enquête en ligne auprès des GAL, des entretiens stratégiques... Le livrable, terminé en mars 2019, prend la forme d'un Panorama de la Coopération en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le cadre de la phase 2, des outils en faveur des GAL ont été produits, une formation-action destinée aux GAL s'est tenue le 7 mars 2019 et plusieurs « coaching individuels et semi-collectifs » ont été proposés.

Enfin, 3 rencontres régionales thématiques de juin à septembre 2019 ont mobilisé 50-70 participants chacune. Thèmes retenus retenus pour chaque rencontre :

- 1ère rencontre : Alimentation de proximité et circuits courts - Le 7 juin 2019 à Château-Arnoux-Saint-Auban (04)
- 2e rencontre : Tourisme/Culture/Patrimoine - Le 4 juillet à Gap (05)
- 3e rencontre : Energie / Environnement - Le 5 septembre à l'Eco-campus Provence de Sainte-Tulle (04)

+ d'infos : <https://reseau rural.maregionsud.fr/leader/cooperation-leader/>

- **Au titre de sa mission d'information sur le PDR 2014-2020, le RRR a communiqué sur les appels à projet du FEADER et les exemples de projets financés**

Le Réseau rural est intervenu avec le Service FEADER de la Région lors d'une formation organisée par l'Agence Technique Départementale des Bouches-du-Rhône (ATD 13) en direction des élus locaux sur les financements FEADER et en particulier les mesures non-agricoles pour les petites communes (- 3 500 hab.) le 28 mars 2019 à Saint-Etienne du Grès.

Une rubrique « Appels à projets FEADER » est par ailleurs régulièrement mise à jour sur la newsletter et le site internet du RRR. Des focus sont réalisés sur plusieurs mesures du FEADER particulièrement suivies par le RRR : mesures 16.4 (circuits courts) ; 16.7.1 (foncier) ; 4.2 (industries agro-alimentaires) ; 7.4.1 et 7.6.5 (développement rural) ; 19.2 et 19.3 (Leader)

- **Au titre de ses chantiers thématiques, le Réseau rural régional a poursuivi sa mission sur les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**

Le RRR a acquis une large expertise, reconnue, sur les PAT. Il est régulièrement sollicité pour intervenir dans des rencontres et forums. A titre d'exemple, le RRR est intervenu lors du Comité Régional de l'Alimentation (organisé par la DRAAF), le 4 octobre 2019, pour présenter la démarche PAT.

Le RRR a également poursuivi l'animation du « Réseau régional des PAT », en partenariat avec la Région (service Agriculture), la DRAAF, la Chambre régionale d'agriculture et l'ADEME.

Le Réseau des PAT rassemble tous les territoires porteurs de démarches PAT (soit une vingtaine de territoires en région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur). **2 rencontres se sont tenues en 2019 : une sur le foncier agricole organisée le 26 avril 2019 à Aix-en-Provence, une sur la coopération entre territoires**

organisée le 17 septembre 2019 à Forcalquier, réunissant chacune entre 40 et 50 participants.

+ d'infos : <https://reseau rural.maregionsud.fr/chantiers/projet-alimentaire-territorial/le-reseau-des-pat-en-region-sud/>

- **Au titre de ses chantiers thématiques, le Réseau rural régional a poursuivi son accompagnement au projet « Smart ruralité » mené le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (Alpes de Haute Provence)**

Le Réseau rural **accompagne une démarche expérimentale « Smart ruralité Alpes Provence Verdon »** lancée en 2018 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et l'Agence de Développement des Alpes-de-Haute-Provence. A travers cette démarche, il s'agit de favoriser une dynamique de transition numérique sur ce territoire et de tester une méthode transférable à d'autres territoires ruraux de la région.

En 2019, **le Réseau rural a accompagné les différentes étapes du projet** : diagnostic territorial (diffusion du « Portrait de territoire » réalisé par l'Agence de Développement), groupes de travail thématiques, construction du plan d'actions territorial (2019-2022) et lancement des premières actions.

+ d'infos sur le projet : <https://reseau rural.maregionsud.fr/chantiers/acces-aux-services-smart-ruralite/>

Parallèlement, des échanges réguliers ont lieu avec le projet « Smart villages » coanimé par l'ADRETS (projet financé dans le cadre du programme INTERRG Espace alpin) et, dans ce cadre, le Réseau rural participe au **groupe de travail « Smart Alpes »**, espace d'échanges entre acteurs concernés par la transition numérique intelligente dans les territoires ruraux alpins.

- **Au titre de ses chantiers thématiques, le Réseau rural régional a contribué aux travaux des projets dont il est partenaire dans le domaine des services en milieu rural**

Le Réseau rural est partenaire du projet « ACCESS'R » - Accessibilité des services à la population en milieu rural financé par le Réseau Rural National (dispositif MCDR).

Ce projet, piloté par Leader France, propose un programme de capitalisation, de diffusion des bonnes pratiques et d'accompagnement des porteurs de projets autour de la thématique des services au public en milieu rural. Objectif : réfléchir à de nouvelles formes de présence de ces services (postaux, scolaires, médicaux, sociaux ...) en milieu rural.

En 2019, **le Réseau rural a contribué à la phase de capitalisation des projets/pratiques innovant(e)s en lien avec les équipes des Groupes d'Action Locale** de la région (recensement en ligne sur le site du projet : <https://accessr.eu/projets/>)

- **Des projets menés en commun avec les autres réseaux ruraux régionaux**

Le Réseau Rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est associé à 5 autres réseaux ruraux pour mener un cycle de Webconférences au cours du premier semestre 2019 consacrées à différentes initiatives de développement rural (fablab rural, femmes en milieu rural, produits locaux en restauration collective, voiture électrique en autopartage...). Le Réseau rural Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé une webconférence sur le dispositif REGAL (Réseau de Gouvernance Alimentaire locale) : <https://reseau rural.maregionsud.fr/acces-direct/galerie-videos/detail/fiche/regal/>

Des réunions régulières entre tous les réseaux ruraux régionaux sont par ailleurs organisées par le Réseau

rural national, lors de rencontres nationales qui se tiennent à Paris.

- **Des interactions avec le Réseau Rural National et le Réseau Européen de Développement Rural**

En 2019, le Réseau Rural a contribué à l'évaluation du Programme du Réseau rural national (entretien avec le prestataire) et a participé aux rencontres nationales des 12 et 13 juin 2019. Par ailleurs, des réunions téléphoniques régulières sont organisées avec le Réseau rural national.

Le Réseau rural a également suivi l'actualité et les travaux de l'ENRD (via la newsletter et le site) et a relayé les informations auprès des acteurs ruraux en région.

Assistance technique :

Aucun paiement n'a été réalisé au titre de l'assistance technique en 2019 : en raison du montant relativement faible de l'enveloppe dédiée à l'assistance technique et par volonté de simplification administrative, l'autorité de gestion a planifié le dépôt d'un seul dossier d'AT pour l'ensemble de son enveloppe.

Par ailleurs, la commission ayant ouvert la possibilité d'une valorisation forfaitaire, l'autorité de gestion souhaite saisir cette opportunité. Le temps d'appropriation pour la sécurisation administrative de la démarche a retardé le dépôt du dossier d'AT.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Au regard des exigences réglementaires en matière de publicité du programme, l'Autorité de gestion a déployé en 2019, les actions suivantes :

1. L'évènement annuel

En 2019, l'évènement annuel s'est déroulé dans le cadre de la 2ème Convention annuelle des maires qui s'est tenue le jeudi 28 février au Parc Chanot à Marseille.

L'ordre du jour était le suivant :

- Un stand sur les fonds européens avec comme partenaires: le Bureau de la Représentation de la Commission européenne à Marseille, l'AVITEM, les Centres d'Informations Europe Directe.
- Un atelier « *Les Fonds européens : mode d'emploi* » avec un focus sur les appels à projets éligibles aux communes.

Cible : 750 maires et journalistes. Tous les participants ont reçu un exemplaire du dernier recueil des fiches projets.

2. Journée de la cohésion européenne

La rencontre annuelle des Autorités de gestion s'est déroulée à Marseille le 21 novembre 2019 en présence de Renaud Muselier, Président de la Commission Europe de Régions de France, Président de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Hugo Bevort, Direction des Stratégies territoriales, Commissaire général à l'égalité des territoires et de Marc Lemaître, Directeur général de la Direction générale « Politique régionale et urbaine ».

3. Séminaire interne

Un séminaire interne inter-directions s'est tenu le Mardi 5 mars sur le rôle et le fonctionnement de l'Autorité de gestion. Il a réuni 103 participants autour d'ateliers thématiques et pédagogiques pour mieux faire appréhender le rôle et les missions de la Direction de l'Autorité de gestion.

3. Journées Portes Ouvertes des bénéficiaires :

La 2ème édition s'est déroulée en 2019 avec 12 journées Portes Ouvertes de bénéficiaires de financements européens organisées pendant le Joli Mois de l'Europe.

2 projets FEADER ont ouverts leurs portes à cette occasion.

Les événements Facebook ont été sponsorisés : la campagne a généré 1 751 réactions aux publications, 150 commentaires, 36 publications et 529 partages. Les vidéos réalisées *en live* lors de ces journées ont généré 3 000 vues.

4. Joli Mois de l'Europe 2019

- Une page dédiée sur le site internet <http://europe.regionpaca.fr/joli-mois-de-leurope-2019/>
- Un courrier d'appel à mobilisation co-signé par la Région et la Représentation de la Commission Européenne à Marseille adressé à l'ensemble du partenariat régional
- 43 événements labellisés conjointement par la Région et la Représentation de la Commission Européenne à Marseille
- Présence d'élus sur 80% des événements
- Une visibilité régionale, nationale et européenne
- Publications sur les comptes Facebook, Twitter et Instagram @europedanslesud avec les hashtags #JMEurope et #UEinmyregion
- Affiches et Goodies adressés à l'ensemble des organisateurs

5. Fête de l'Europe

- Samedi 11 mai : Fête de l'Europe dans la ville de la Ciotat.
- Mercredi 15 mai : Remise du prix du 13ème concours des lycées sur la citoyenneté européenne avec la Maison de l'Europe en présence de 70 lycéens et de leurs familles.

6. Le recueil de fiches projets et la géolocalisation des fiches

Le concept consiste à valoriser des projets par tous les programmes européens en Région. Chaque projet est présenté sur une fiche A4. La version 1 diffusée le 1er avril 2016 comprenait 72 fiches projets.

Le Tome 1 diffusé le 3 mars 2017 comprend 280 fiches projets.

- 1800 tirages effectués
- 400 diffusés lors de l'évènement « Cap sur les Fonds Européens »
- 600 adressés par le cabinet aux grandes collectivités du territoire et aux élus
- Autres exemplaires diffusés auprès des services de la Région dans le cadre des réunions d'animation sur le territoire

Le Tome 2 diffusé le 28 novembre 2017 comprend 200 nouvelles fiches projets. 1500 tirages ont été effectués.

Le Tome 3 a été publié en avril 2018 et comprend 300 nouvelles fiches projets. 2 000 exemplaires ont été imprimés et distribués.

Le Tome 4 a été publié en février 2019 et comprend 300 nouvelles fiches projets dont 69 fiches FEADER. 1500 tirages ont été effectués.

L'ensemble des tomes est disponible en version imprimée et en version numérique. Chaque fiche géolocalisée, peut être extraite du recueil et adressée aux médias, au CGET, à la Commission européenne. Cela facilite la sélection et la valorisation des projets financés par les fonds structurels.

7. Google Map

Chaque fiche est géolocalisée sur une carte interactive disponible sur le site <https://europe.maregionsud.fr/que-fait-leurope-dans-ma-region/exemples-de-projets-finances/guides-des-projets-soutenus-par-des-financements-europeens-en-region-provence-alpes-cotes-dazur/>

La fiche est consultable lorsque l'on clique sur le point.

La carte interactive compte 72 fiches FEADER et 31 fiches projets « mesures » : <https://europe.maregionsud.fr/que-fait-leurope-dans-ma-region/exemples-de-projets-finances/feader-volet-regional-les-mesures/>

Cet outil connaît un grand succès auprès de l'ensemble de notre partenariat.

8. Le site internet et les médias sociaux

Le site dédié aux fonds européens (www.europe.maregionsud.fr), enregistre une fréquentation en hausse par rapport aux années 2017, 2016 et 2015. L'année 2018 avait montré un notable pic d'activité grâce à la campagne digitale effectuée. Le site institutionnel (www.maregionsud.fr) a été refondu et affiche des informations sur les FESI et des exemples de projets cofinancés par le FEADER. Les trois réseaux sociaux @europedanslesud augmentent progressivement leurs communautés.

9. Résumés citoyens

La version 2018 plébiscitée par la DG Agri, plus communicante a été reconduite en 2019.

10. Presse

Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a tenu une conférence de presse pour présenter le bilan Europe en région : « 5 années pour porter la voix de la Région Sud en Europe : Bilan et perspectives ». La conférence s'est tenue en présence d'Alain Dumort, Chef de la Représentation de la Commission européenne à Marseille. De nombreuses retombées presse ont été enregistrées.

11. Objets promotionnels

La Direction de l'Autorité de gestion a fait l'acquisition d'objets promotionnels logotypés Europe-Région.

12. Préparation du post 2020

1. La préparation de la programmation 2021-2027 a été engagée au travers de deux enquêtes :

- Une enquête grand public via la plateforme Sudopolis qui a enregistré 275 réponses et a été accompagnée d'un plan média digital qui a enregistré 2 899 888 vues.
- Une enquête interne dédiée à la stratégie de communication qui a enregistré 40 réponses

2. Une rubrique dédiée au post 2020 a été mise en ligne pour préparer la future programmation : <https://europe.maregionsud.fr/fonds-europeen-en-region-sud-2021-2027/programme-regional-dintervention-feader-2021-2027/>

3. Un évènement de concertation partenariale a été organisé le 17 décembre 2019

Cette journée a rassemblé 154 personnes représentant 53 structures sur les 196 structures invités. La matinée

a été l'occasion de présenter, aux partenaires présents, la démarche d'élaboration du futur programme menée par la Région, les nouvelles règles européennes s'appliquant à la prochaine programmation mais aussi de recueillir leurs avis sur les domaines d'intervention prioritaires des fonds européens.

L'après-midi trois groupes de travail ont permis de co-produire, avec les partenaires, une analyse « Forces, Faiblesses » de la programmation actuelle et une analyse « Opportunités, Menaces » des objectifs stratégiques 2021-2027 suivants : Une Europe plus intelligente ; une Europe plus verte et une Europe plus sociale.

Bilan 2019 : 15 actions réalisées

17 actions de communication étaient programmées en 2019. 15 actions ont été réalisées et 1 seule action n'a pas pu être mise en œuvre : événement à destination des jeunes. La campagne de communication annuelle a pris du retard et sera diffusée en 2020. Il s'agit d'un film sur les investissements des FESI en région dont la diffusion est prévue à la télévision (France 3 Méditerranée).

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Oui
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	01-03-2017
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Oui
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Oui
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20-08-2018

Liste des instruments financiers

Nom de l'instrument financier	Type d'instrument financier	Fonds de fonds associé
FONDS REGIONAL DE GARANTIE AGRICOLE	Specific fund	
FONDS REGIONAL DE PRETS	Specific fund	

I. Identification of the programme and priority or measure from which support from the ESI Funds is provided (Article 46(2)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
1. Priority axes or measures supporting the financial instrument, including fund of funds, under the ESI Fund programme.	
1.1 Reference (number and title) of each priority axis or measure supporting the financial instrument under the ESI Fund programme	M04 - Investments in physical assets (art 17)
2. Name of ESI Fund(s) supporting the financial instrument under the priority axis or measure	EAFRD
3.01 Amount of ESI Fund committed in the Funding Agreement to the individual focus areas(s) referred to in art 5 of 1305/2013 by measure	M04 / 2B: 3,780,000.00 Total: 3,780,000.00
3.1. Amount of ESI Funds committed to this thematic objective	T03: 3,780,000.00 Total: 3,780,000.00
4. other ESI Fund programmes providing contribution to the financial instrument	
4.1. CCI number of each other ESI Fund programme providing contributions to the financial instrument	
30. Date of completion of the ex ante assessment	Mar 1, 2017
31. Selection of bodies implementing financial instrument	
31.1. Has selection or designation process already been launched	Yes
II. Description of the financial instrument and implementation arrangements (Article 46(2)(b) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
5. Name of the financial instrument	FONDS REGIONAL DE GARANTIE AGRICOLE
6. Official address/place of business of the financial instrument (name of the country and city)	SIAGI, 2 rue Jean-Baptiste Pigalle, 75009 PARIS
7. Implementation arrangements	
7.1. Financial instruments set up at Union level, managed directly or indirectly by the Commission referred to in Article 38(1)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013, supported from ESI Fund programme contributions	No
7.1.1. Name of the Union-level financial instrument	
7.2. Financial instrument set up at national, regional, transnational or cross-border level, managed by or under the responsibility of the managing authority referred to in Article 38(1)(b), supported from ESI Fund programme contributions under point (a), (b), (c) and d) of Article 38(4) of Regulation (EU) No 1303/2013	Entrustment of implementation tasks to another body governed by public or private law
7.3. Financial instrument combining financial contribution from MA with EIB financial products under European Fund for Strategic	

Investment in accordance with Article 39a, referred to in Article 38(1)(c)	
8. Type of the financial instrument	Specific fund
8.1. Tailor-made or financial instruments complying with standard terms and conditions i.e. "off-the-shelf instruments"	Tailor-made
9. Type of products provided by financial instrument: loans, micro-loans, guarantees, equity, or quasi-equity investments, other financial product or other support combined within the financial instrument pursuant to Article 37(7) of Regulation (EU) No 1303/2013	
9.0.1. Loans (\geq EUR 25,000)	No
9.0.2. Micro-loans ($<$ EUR 25,000 and provided to micro-enterprises) according to SEC/2011/1134 final	No
9.0.3. Guarantees	Yes
9.0.4. Equity	No
9.0.5. Quasi-equity	No
9.0.6. Other financial products	No
9.0.7. Other support combined with a financial instrument	Yes
9.1. Description of the other financial product	
9.2. Other support combined within the financial instrument: grant, interest rate subsidy, guarantee fee subsidy pursuant to Article 37(7) of Regulation (EU) No 1303/2013	subvention
10. Legal status of the financial instrument, pursuant to Article 38(6) and Article 39a(5)(b) of Regulation (EU) No 1303/2013 (for financial instruments referred to in Article 38(1)(b) and (c) only): fiduciary account opened in the name of the implementing body and on behalf of the managing authority or separate block of finance within a financial institution	Separate block of finance
III. Identification of the body implementing the financial instrument, and the body implementing fund of funds where applicable, as referred to under point (a), (b) and (c) of Article 38(1) of Regulation (EU) No 1303/2013 (Article 46(2)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
11. Body implementing the financial instrument	
11.1. Type of implementing body pursuant to Article 38(4) and Article 39a(5) of Regulation (EU) No 1303/2013: existing or newly created legal entity dedicated to implementing financial instruments; the European Investment Bank; the European Investment Fund; international financial institution in which a Member State is a shareholder; a publicly-owned bank or institution, established as a legal entity carrying out financial activities on a professional basis; a body governed by public or private law; managing authority undertaking implementation tasks directly (for loans or guarantees only)	Body governed by public or private law
11.1.1. Name of the body implementing the financial instrument	Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie

	d'Investissements
11.1.2. Official address/place of business (country and town name) of the body implementing the financial instrument	SIAGI, 2 rue Jean-Baptiste Pigalle, 75009 PARIS
12. Procedure of selecting the body implementing the financial instrument: award of a public contract; other procedure	Others
12.1. Description of the other procedure of selecting the body implementing the financial instrument	Appel à Manifestation d'Intérêt
13. Date of signature of the funding agreement with the body implementing the financial instrument	Aug 20, 2018
IV. Total amount of programme contributions, by priority or measure, paid to the financial instrument and management costs incurred or management fees paid (Article 46(2)(d) and (e) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
14. Total amount of programme contributions committed in the funding agreement (in EUR)	M04: 6,000,000.00 Total: 6,000,000.00
14.1. out of which ESI Funds contributions (in EUR)	M04: 3,780,000.00 Total: 3,780,000.00
14.1.1. out of which ERDF (in EUR) (optional)	
14.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR) (optional)	
14.1.3. out of which ESF (in EUR) (optional)	
14.1.4. out of which EAFRD (in EUR) (optional)	M04: 3,780,000.00 Total: 3,780,000.00
14.1.5. out of which EMFF (in EUR) (optional)	
15. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument (in EUR)	M04: 1,500,000.00 Total: 1,500,000.00
15.1. out of which amount of ESI Funds contributions (in EUR)	
15.1.1. out of which ERDF (in EUR)	
15.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	
15.1.3. out of which ESF (in EUR)	
15.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	
15.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
15.2. out of which total amount of national co-financing (in EUR)	M04: 1,500,000.00 Other: 0.00 Total: 1,500,000.00
15.2.1. out of which total amount of national public funding (in EUR)	M04: 1,500,000.00 Total: 1,500,000.00
15.2.2. out of which total amount of national private funding (in EUR)	
16. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument under Youth Employment Initiative (YEI) (in EUR)	
17. Total amount of management costs and fees paid out of programme contributions (in EUR)	M04: 9,018.66 Total: 9,018.66

17.1. out of which base remuneration (in EUR)	
17.2. out of which performance-based remuneration (in EUR)	
18. Capitalised management costs or fees pursuant to Article 42(2) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant only for final report) (in EUR)	
19. Capitalised interest rate subsidies or guarantee fee subsidies pursuant to Article 42(1)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant to final report only) (in EUR)	
20. Amount of programme contributions for follow-on investments in final recipients pursuant to Article 42(3) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
21. Contributions of land and/or real estate in the financial instrument pursuant to Article 37(10) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
V. Total amount of support paid to final recipients, or to the benefit of final recipients, or committed in guarantee contracts by the financial instrument for investments in final recipients, by ESI Funds programme and priority or measure (Article 46(2)(e) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
22. Name of financial product offered by the financial instrument	FONDS REGIONAL DE GARANTIE AGRICOLE
22.1. Type of financial product offered by the financial instrument	Guarantee
24. Total amount of programme contributions committed in this loan, guarantee, equity, quasi-equity or other financial product contracts with final recipients (in EUR)	M04: 164,000.00 Total: 164,000.00
24.1. out of which total amount of ESI Funds contributions (in EUR)	
25. Total amount of programme contributions paid to final recipients through this loan, micro-loans, equity or other products, or, in the case of guarantee, committed for loans paid to final recipients, by product (in EUR)	M04: 164,000.00 Total: 164,000.00
25.1. out of which total amount of ESI Funds contributions (in EUR)	Other: 0.00 Total: 0.00
25.1.1. out of which ERDF (in EUR)	
25.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	
25.1.3. out of which ESF (in EUR)	
25.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	
25.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
25.2. out of which total amount of national public co-financing (in EUR)	M04: 164,000.00 Total: 164,000.00
25.3. out of which total amount of national private co-financing (in EUR)	
26. Total value of loans actually paid to final recipients in relation to the guarantee contracts signed (EUR)	0.00
26.1. Total value of new debt finance created by the SME Initiative	

(CPR Art. 39 (10) b)	
27. Number of loan/guarantee/equity or quasi-equity/other financial product contracts signed with final recipients, by product	M04: 2.00 Total: 2
28. Number of loan/guarantee/equity or quasi-equity/other financial product investments made in final recipients, by product	M04: 2.00 Total: 2
29. Number of financial recipients supported by the financial product	M04: 2.00 Total: 2
29.1. out of which large enterprises	
29.2. out of which SMEs	M04: 2.00 Total: 2
29.2.1. out of which microenterprises	M04: 2.00 Total: 2
29.3. out of which individuals/natural persons	
29.4. out of which other type of final recipients supported	
29.4.1. description of other type of final recipients supported	
33. Total number of guarantees provided and called due to the loan default	0
34. Total amount committed for guarantees provided and called due to loan default (in EUR)	0.00
39. Expected and achieved leverage effect, by reference to the funding agreement	
39.1. Expected leverage effect for guarantee, by reference to the funding agreement	5.30
39.2. Achieved leverage effect at the end of reporting year for guarantee	0.00
39.3. Investment mobilised through ESIF financial instruments for guarantee (Optional)	365,200.00
VI. The performance of the financial instrument, including progress in its set-up and in selection of bodies implementing the financial instrument (including the body implementing a fund of funds) (Article 46(2)(f) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
32. Information whether the financial instrument was still operational at the end of the reporting year	Yes
32.1. If the financial instrument was not operational at the end of the reporting year, date of the winding-up	
VII. Interest and other gains generated by support from the ESI Funds to the financial instrument, programme resources paid back to financial instrument from investments as referred to in Articles 43 and 44, amounts used for differentiated treatment as referred to in Article 43a, and the value of equity investments with respect to previous years (Article 46(2)(g) and (i) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
35. Interest and other gains generated by payments from ESI Funds to the financial instrument (in EUR)	0.00

36. Amounts repaid to the financial instrument attributable to support from ESI Funds by the end of the reporting year (in EUR)	0.00
36.1. out of which capital repayments (in EUR)	0.00
36.2. out of which gains, other earnings and yields (in EUR)	0.00
37. Amounts of resources attributable to ESI Funds used in accordance with Article 44 and 43a	0.00
37.1. out of which amounts paid for differentiated treatment of investors operating under the market economy principle, who provide counterpart resources to the support from the ESI Funds to the financial instrument or who co-invest at the level of final recipient (in EUR)	0.00
37.2. out of which amounts paid for the reimbursement of management costs incurred and payment of management fees of the financial instrument (in EUR)	0.00
37.3. out of which amounts to cover losses in the nominal amount of the ESI Funds contribution to the financial instrument resulting from negative interest, if such losses occur despite active treasury management by the bodies implementing financial instruments (in EUR)	0.00
VIII. Progress in achieving the expected leverage effect of investments made by the financial instrument and value of investments and participations (Article 46(2)(h) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
38. Total amount of other contributions, outside ESI Funds, raised by the financial instrument (EUR)	
38.1. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds committed in the funding agreement with the body implementing the financial instrument (in EUR)	2,220,000.00
38.1A. Contributions under EIB financial product committed in the funding agreement with the body implementing the financial instrument (only for the instruments under Article 38(1)(c)) (in EUR)	0.00
38.2. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds paid to the financial instrument (in EUR)	1,500,000.00
38.2.1. out of which public contributions (EUR)	1,500,000.00
38.2.2. out of which private contributions (EUR)	0.00
38.2A. Contribution under EIB financial product paid to FI (only for the instruments under Article 38(1)(c)) (in EUR)	0.00
IX. Contribution of the financial instrument to the achievement of the indicators of the priority or measure concerned (Article 46(2)(j) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
41. Output indicator (code number and name) to which the financial instrument contributes	O1 - Total public expenditure (M04)
41.1. Target value of the output indicator	6,000,000.00
41.2. Value achieved by the financial instrument in relation to the	111,000.00

target value of the output indicator	
41. Output indicator (code number and name) to which the financial instrument contributes	O3 - Number of actions/operations supported (M04)
41.1. Target value of the output indicator	300.00
41.2. Value achieved by the financial instrument in relation to the target value of the output indicator	2.00

I. Identification of the programme and priority or measure from which support from the ESI Funds is provided (Article 46(2)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
1. Priority axes or measures supporting the financial instrument, including fund of funds, under the ESI Fund programme.	
1.1 Reference (number and title) of each priority axis or measure supporting the financial instrument under the ESI Fund programme	M04 - Investments in physical assets (art 17)
2. Name of ESI Fund(s) supporting the financial instrument under the priority axis or measure	EAFRD
3.01 Amount of ESI Fund committed in the Funding Agreement to the individual focus areas(s) referred to in art 5 of 1305/2013 by measure	M04 / 2B: 1,260,000.00 Total: 1,260,000.00
3.1. Amount of ESI Funds committed to this thematic objective	T03: 1,260,000.00 Total: 1,260,000.00
4. other ESI Fund programmes providing contribution to the financial instrument	
4.1. CCI number of each other ESI Fund programme providing contributions to the financial instrument	
30. Date of completion of the ex ante assessment	Mar 1, 2017
31. Selection of bodies implementing financial instrument	
31.1. Has selection or designation process already been launched	Yes
II. Description of the financial instrument and implementation arrangements (Article 46(2)(b) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
5. Name of the financial instrument	FONDS REGIONAL DE PRETS
6. Official address/place of business of the financial instrument (name of the country and city)	Initiative Provence-Alpes-Côte d'Azur, Les Docks, Atrium 10.2, 10 place de la Joliette, 13002 Marseille
7. Implementation arrangements	
7.1. Financial instruments set up at Union level, managed directly or indirectly by the Commission referred to in Article 38(1)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013, supported from ESI Fund programme contributions	No
7.1.1. Name of the Union-level financial instrument	
7.2. Financial instrument set up at national, regional, transnational or cross-border level, managed by or under the responsibility of the managing authority referred to in Article 38(1)(b), supported from ESI Fund programme contributions under point (a), (b), (c) and d) of Article 38(4) of Regulation (EU) No 1303/2013	Entrustment of implementation tasks to another body governed by public or private law
7.3. Financial instrument combining financial contribution from MA	

with EIB financial products under European Fund for Strategic Investment in accordance with Article 39a, referred to in Article 38(1)(c)	
8. Type of the financial instrument	Specific fund
8.1. Tailor-made or financial instruments complying with standard terms and conditions i.e. "off-the-shelf instruments"	Tailor-made
9. Type of products provided by financial instrument: loans, micro-loans, guarantees, equity, or quasi-equity investments, other financial product or other support combined within the financial instrument pursuant to Article 37(7) of Regulation (EU) No 1303/2013	
9.0.1. Loans (\geq EUR 25,000)	Yes
9.0.2. Micro-loans ($<$ EUR 25,000 and provided to micro-enterprises) according to SEC/2011/1134 final	No
9.0.3. Guarantees	No
9.0.4. Equity	No
9.0.5. Quasi-equity	No
9.0.6. Other financial products	No
9.0.7. Other support combined with a financial instrument	No
9.1. Description of the other financial product	
9.2. Other support combined within the financial instrument: grant, interest rate subsidy, guarantee fee subsidy pursuant to Article 37(7) of Regulation (EU) No 1303/2013	
10. Legal status of the financial instrument, pursuant to Article 38(6) and Article 39a(5)(b) of Regulation (EU) No 1303/2013 (for financial instruments referred to in Article 38(1)(b) and (c) only): fiduciary account opened in the name of the implementing body and on behalf of the managing authority or separate block of finance within a financial institution	Fiduciary account
III. Identification of the body implementing the financial instrument, and the body implementing fund of funds where applicable, as referred to under point (a), (b) and (c) of Article 38(1) of Regulation (EU) No 1303/2013 (Article 46(2)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
11. Body implementing the financial instrument	
11.1. Type of implementing body pursuant to Article 38(4) and Article 39a(5) of Regulation (EU) No 1303/2013: existing or newly created legal entity dedicated to implementing financial instruments; the European Investment Bank; the European Investment Fund; international financial institution in which a Member State is a shareholder; a publicly-owned bank or institution, established as a legal entity carrying out financial activities on a professional basis; a body governed by public or private law; managing authority undertaking implementation tasks directly (for loans or guarantees only)	Body governed by public or private law
11.1.1. Name of the body implementing the financial instrument	Initiative Provence-Alpes-Côte

	d'Azur
11.1.2. Official address/place of business (country and town name) of the body implementing the financial instrument	Initiative Provence-Alpes-Côte d'Azur, Les Docks, Atrium 10.2, 10 place de la Joliette, 13002 Marseille
12. Procedure of selecting the body implementing the financial instrument: award of a public contract; other procedure	Others
12.1. Description of the other procedure of selecting the body implementing the financial instrument	Appel à manifestation d'intérêt
13. Date of signature of the funding agreement with the body implementing the financial instrument	Aug 20, 2018
IV. Total amount of programme contributions, by priority or measure, paid to the financial instrument and management costs incurred or management fees paid (Article 46(2)(d) and (e) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
14. Total amount of programme contributions committed in the funding agreement (in EUR)	M04: 4,000,000.00 Total: 4,000,000.00
14.1. out of which ESI Funds contributions (in EUR)	M04: 1,260,000.00 Total: 1,260,000.00
14.1.1. out of which ERDF (in EUR) (optional)	
14.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR) (optional)	
14.1.3. out of which ESF (in EUR) (optional)	
14.1.4. out of which EAFRD (in EUR) (optional)	M04: 1,260,000.00 Total: 1,260,000.00
14.1.5. out of which EMFF (in EUR) (optional)	
15. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument (in EUR)	M04: 684,000.00 Total: 684,000.00
15.1. out of which amount of ESI Funds contributions (in EUR)	
15.1.1. out of which ERDF (in EUR)	
15.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	
15.1.3. out of which ESF (in EUR)	
15.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	
15.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
15.2. out of which total amount of national co-financing (in EUR)	M04: 684,000.00 Other: 0.00 Total: 684,000.00
15.2.1. out of which total amount of national public funding (in EUR)	M04: 684,000.00 Total: 684,000.00
15.2.2. out of which total amount of national private funding (in EUR)	
16. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument under Youth Employment Initiative (YEI) (in EUR)	

17. Total amount of management costs and fees paid out of programme contributions (in EUR)	
17.1. out of which base remuneration (in EUR)	
17.2. out of which performance-based remuneration (in EUR)	
18. Capitalised management costs or fees pursuant to Article 42(2) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant only for final report) (in EUR)	
19. Capitalised interest rate subsidies or guarantee fee subsidies pursuant to Article 42(1)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant to final report only) (in EUR)	
20. Amount of programme contributions for follow-on investments in final recipients pursuant to Article 42(3) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
21. Contributions of land and/or real estate in the financial instrument pursuant to Article 37(10) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
V. Total amount of support paid to final recipients, or to the benefit of final recipients, or committed in guarantee contracts by the financial instrument for investments in final recipients, by ESI Funds programme and priority or measure (Article 46(2)(e) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
22. Name of financial product offered by the financial instrument	FONDS REGIONAL DE PRETS D'HONNEUR
22.1. Type of financial product offered by the financial instrument	Loan
24. Total amount of programme contributions committed in this loan, guarantee, equity, quasi-equity or other financial product contracts with final recipients (in EUR)	M04: 147,000.00 Total: 147,000.00
24.1. out of which total amount of ESI Funds contributions (in EUR)	
25. Total amount of programme contributions paid to final recipients through this loan, micro-loans, equity or other products, or, in the case of guarantee, committed for loans paid to final recipients, by product (in EUR)	M04: 61,000.00 Total: 61,000.00
25.1. out of which total amount of ESI Funds contributions (in EUR)	Other: 0.00 Total: 0.00
25.1.1. out of which ERDF (in EUR)	
25.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	
25.1.3. out of which ESF (in EUR)	
25.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	
25.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
25.2. out of which total amount of national public co-financing (in EUR)	M04: 61,000.00 Total: 61,000.00
25.3. out of which total amount of national private co-financing (in EUR)	
27. Number of loan/guarantee/equity or quasi-equity/other financial	M04: 6.00

product contracts signed with final recipients, by product	Total: 6
28. Number of loan/guarantee/equity or quasi-equity/other financial product investments made in final recipients, by product	M04: 3.00 Total: 3
29. Number of financial recipients supported by the financial product	M04: 6.00 Total: 6
29.1. out of which large enterprises	
29.2. out of which SMEs	M04: 6.00 Total: 6
29.2.1. out of which microenterprises	M04: 6.00 Total: 6
29.3. out of which individuals/natural persons	
29.4. out of which other type of final recipients supported	
29.4.1. description of other type of final recipients supported	
33. Total number of disbursed loans defaulted	
34. Total amount of disbursed loans defaulted (in EUR)	
38. Total amount of other contributions, outside ESI Funds, raised by the financial instrument (EUR)	
38.3. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds mobilised at the level of final recipients (in EUR)	61,000.00
38.3.1. out of which public contributions (EUR)	61,000.00
38.3.2. out of which private contributions (EUR)	
39. Expected and achieved leverage effect, by reference to the funding agreement	
39.1. Expected leverage effect for loan, by reference to the funding agreement	6.35
39.2. Achieved leverage effect at the end of reporting year for loan	
39.3. Investment mobilised through ESIF financial instruments for loan (EUR) (Optional)	512,001.00
VI. The performance of the financial instrument, including progress in its set-up and in selection of bodies implementing the financial instrument (including the body implementing a fund of funds) (Article 46(2)(f) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
32. Information whether the financial instrument was still operational at the end of the reporting year	Yes
32.1. If the financial instrument was not operational at the end of the reporting year, date of the winding-up	
VII. Interest and other gains generated by support from the ESI Funds to the financial instrument, programme resources paid back to financial instrument from investments as referred to in Articles 43 and 44, amounts used for differentiated treatment as referred to in Article 43a, and the value of equity investments with respect to previous years (Article 46(2)(g) and (i) of Regulation (EU) No 1303/2013)	

35. Interest and other gains generated by payments from ESI Funds to the financial instrument (in EUR)	0.00
36. Amounts repaid to the financial instrument attributable to support from ESI Funds by the end of the reporting year (in EUR)	0.00
36.1. out of which capital repayments (in EUR)	0.00
36.2. out of which gains, other earnings and yields (in EUR)	0.00
37. Amounts of resources attributable to ESI Funds used in accordance with Article 44 and 43a	0.00
37.1. out of which amounts paid for differentiated treatment of investors operating under the market economy principle, who provide counterpart resources to the support from the ESI Funds to the financial instrument or who co-invest at the level of final recipient (in EUR)	0.00
37.2. out of which amounts paid for the reimbursement of management costs incurred and payment of management fees of the financial instrument (in EUR)	0.00
37.3. out of which amounts to cover losses in the nominal amount of the ESI Funds contribution to the financial instrument resulting from negative interest, if such losses occur despite active treasury management by the bodies implementing financial instruments (in EUR)	
VIII. Progress in achieving the expected leverage effect of investments made by the financial instrument and value of investments and participations (Article 46(2)(h) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
38. Total amount of other contributions, outside ESI Funds, raised by the financial instrument (EUR)	
38.1. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds committed in the funding agreement with the body implementing the financial instrument (in EUR)	2,740,000.00
38.1A. Contributions under EIB financial product committed in the funding agreement with the body implementing the financial instrument (only for the instruments under Article 38(1)(c)) (in EUR)	
38.2. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds paid to the financial instrument (in EUR)	684,000.00
38.2.1. out of which public contributions (EUR)	684,000.00
38.2.2. out of which private contributions (EUR)	
38.2A. Contribution under EIB financial product paid to FI (only for the instruments under Article 38(1)(c)) (in EUR)	
IX. Contribution of the financial instrument to the achievement of the indicators of the priority or measure concerned (Article 46(2)(j) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
41. Output indicator (code number and name) to which the financial instrument contributes	O1 - Total public expenditure (M04)

41.1. Target value of the output indicator	4,000,000.00
41.2. Value achieved by the financial instrument in relation to the target value of the output indicator	61,000.00
41. Output indicator (code number and name) to which the financial instrument contributes	O3 - Number of actions/operations supported (M04)
41.1. Target value of the output indicator	189.00
41.2. Value achieved by the financial instrument in relation to the target value of the output indicator	6.00

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019			0,02	0,98	2,04
		2014-2018			0,01	0,49	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2019			8,00	8,33	96,00
		2014-2018			4,00	4,17	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019					626,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2019	4,67	52,40	3,12	35,01	8,91
		2014-2018	3,25	36,47	1,99	22,33	
		2014-2017	2,98	33,44	1,01	11,33	
		2014-2016	1,76	19,75	0,16	1,80	
		2014-2015	1,40	15,71	0,03	0,34	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	23 321 274,08	51,79	13 660 882,72	30,34	45 030 017,83
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	133 428,00	50,93	0,00	0,00	262 005,70
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	262 005,70
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2019			0,00	0,00	626,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	21 270 519,31	52,55	13 613 154,58	33,63	40 474 247,13
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			31 326 596,51	30,96	101 185 617,83
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			13 613 154,58	33,63	40 474 247,13
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			697,00	34,85	2 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 917 326,77	44,65	47 728,14	1,11	4 293 765,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2019	7,49	124,50	4,31	71,64	6,02
		2014-2018	6,33	105,22	3,04	50,53	
		2014-2017	5,97	99,23	2,03	33,74	
		2014-2016	2,02	33,58	0,29	4,82	
		2014-2015	1,32	21,94			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	33 503 088,61	105,94	16 423 588,40	51,93	31 625 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	10 000 000,00	125,00	225 000,00	2,81	8 000 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			877 201,00	3,72	23 584 906,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			0,00	0,00	472,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	23 503 088,61	99,48	16 198 588,40	68,57	23 625 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			49 842 079,00	210,97	23 625 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			16 198 588,40	68,57	23 625 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			967,00	71,63	1 350,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2C+	T4+ Investissements en desserte forestière (Total des investissements (€) (publics et privés))	2014-2019			7 665 897,25	150,65	5 088 703,00
		2014-2018			5 803 889,49	114,05	
		2014-2017			1 085 800,00	21,34	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 576 053,01	86,13	3 258 371,00	37,04	8 795 953,51
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 429 772,21	95,88	738 274,29	15,98	4 620 019,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			850 644,86	16,72	5 088 703,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 146 280,80	75,34	2 520 096,71	60,35	4 175 934,51
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			2 520 096,71	60,35	4 175 934,51

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2019					0,45	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T6+ Investissements totaux (publics et privés) pour le soutien à l'investissement pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (4.2) (EUR)	2014-2019						49 344 664,00
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T6+ Part des industries agroalimentaires soutenues par des investissements pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (4.2) (%)	2014-2019						6,95
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	21 190 070,61	71,97	12 635 239,12	42,92	29 441 014,13	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	19 581 679,13	74,64	12 574 182,02	47,93	26 235 981,13	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			29 100 534,78	48,03	60 589 953,00	
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			74,00	74,00	100,00	
M04.2								
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 608 391,48	50,18	61 057,10	1,91	3 205 033,00	
M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	2014-2019			0,00	0,00	100,00	

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019			25,65	73,73	34,79	
		2014-2018			16,84	48,40		
		2014-2017			16,84	48,40		
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019				8,89	115,71	7,68
		2014-2018				4,51	58,70	
		2014-2017				4,51	58,70	
		2014-2016				0,03	0,39	
		2014-2015				0,03	0,39	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2019				31,45	94,95	33,12
		2014-2018				31,45	94,95	
		2014-2017				18,80	56,76	
		2014-2016				31,45	94,95	
		2014-2015				31,45	94,95	
	Investissements totaux pour les actions de prévention pour la protection de la forêt (EUR)	2014-2019						13 009 048,00
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
Part de la surface forestière bénéficiant d'un soutien pour la protection contre les incendies (%)	2014-2019						10,00	
	2014-2018							
	2014-2017							
	2014-2016							
	2014-2015							
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	590 306 157,82	95,73	478 258 218,72	77,56	616 651 088,62	
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	0,00	0,00	0,00	0,00	1 211 733,31	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 688 669,31	95,89	1 153 446,02	23,59	4 889 527,49	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			1 195 966,03	24,46	4 889 527,49	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	86 588 350,77	93,84	53 521 181,13	58,00	92 271 745,28	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	22 925 660,99	138,14	1 880 250,30	11,33	16 595 918,87	

M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			1 880 250,30	11,33	16 595 918,87
M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			17,00	121,43	14,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	99 476 257,53	89,14	72 711 355,32	65,16	111 597 005,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			208 943,12	76,60	272 768,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	46 465 092,01	160,08	18 829 858,74	64,87	29 026 196,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			49 662,32	183,93	27 000,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			2 234,59	74,49	3 000,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	330 162 127,21	91,44	330 162 127,21	91,44	361 058 962,67
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			216 596,16	110,38	196 231,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			11 955,92	76,25	15 679,99
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			4 046,62	5,40	74 945,02

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2019			4,80	117,35	4,09
		2014-2018			4,69	114,66	
		2014-2017			0,25	6,11	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	20 223 992,91	61,90	6 007 838,87	18,39	32 671 044,29
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	19 683 706,40	62,03	5 954 087,94	18,76	31 732 286,79
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			8 153 915,68	22,28	36 596 158,00
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			4 691,00	117,28	4 000,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			10,00	40,00	25,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	540 286,51	57,55	53 750,93	5,73	938 757,50

Domaine prioritaire 5B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2019	1 139 176,44	51,86	704 102,46	32,05	2 196 718,80
		2014-2018	943 131,00	42,93	568 171,96	25,86	
		2014-2017	440 649,32	20,06	208 535,70	9,49	
		2014-2016	3 225,00	0,15	3 225,00	0,15	
		2014-2015	3 225,00	0,15			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	826 578,38	77,44	385 865,62	36,15	1 067 366,76
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	826 578,38	77,44	385 865,62	36,15	1 067 366,76
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			704 102,46	32,05	2 196 718,80
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			28,00	100,00	28,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2019					9,69
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	179 784,87	100,00	179 784,87	100,00	179 785,28
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	179 784,87	100,00	179 784,87	100,00	179 785,28
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019					170 191,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			179 784,87	1 873,88	9 594,28

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2019					20,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	342 033,57	101,63	82 948,93	24,65	336 545,60
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	342 033,57	101,63	82 948,93	24,65	336 545,60
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			124 635,86	22,22	560 908,87
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			2,00	40,00	5,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2019			42,17	15,62	270,00	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2019						5,37
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2019				47,03	109,43	42,98
		2014-2018				47,03	109,43	
		2014-2017				47,03	109,43	
		2014-2016				47,03	109,43	
		2014-2015				47,03	109,43	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	22 740 572,17	42,21	6 289 706,48	11,67	53 877 604,28	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 217 594,50	78,16	741 964,96	18,02	4 116 582,45	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2019			53 237,00	53,24	100 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			6,00	22,22	27,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			1,00	7,69	13,00	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 729 975,94	57,70	17 720,00	0,27	6 464 014,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	15 793 001,73	36,48	5 530 021,52	12,77	43 297 007,83	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2019			875 435,00	109,43	800 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2019			13,00	100,00	13,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			367 353,60	68,66	535 063,00	

M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			2 878 204,31	10,20	28 228 933,83
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	6 765 963,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			2 284 463,61	29,41	7 767 048,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP093	Annexe financière (systèmes)	16-10-2020		Ares(2020)5651674	728818024	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP093_fr.pdf	19-10-2020	nazouzfa

